

NUMÉRO 11  
FÉVRIER 2026

# AU-DELÀ DU MUR



BIEN-ÊTRE DANS LE SECTEUR  
CORRECTIONNEL

# SOMMAIRE

<b>3</b>	AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'ICPA
<b>6</b>	AU-DELÀ DE LA SURVIE : CONCEVOIR DES ORGANISATIONS DE PROBATION OÙ LE PERSONNEL PEUT S'ÉPANOUIR
<b>10</b>	«NOUS OSCILLONS ENTRE ESPOIR ET DÉSESPOIR» : LA PROFESSEURE ALISON LIEBLING SUR LA CONSTRUCTION DE PRISONS MORALES
<b>13</b>	À LIRE ABSOLUMENT – LA PRISON SELON ARISTOTE: À LA RECHERCHE DE L'HUMANITÉ DANS DES LIEUX TRAGIQUES
<b>15</b>	ACTIVITÉS DE L'ICPA
<b>16</b>	ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ
<b>18</b>	DARYL CHURNEY – CONSEILLER STRATÉGIQUE DE L'ICPA
<b>23</b>	CONCEVOIR L'ESPOIR : COMMENT DEUX EXPERTS EN CONCEPTION CARCÉRALE RÉINVENTENT LES ESPACES CORRECTIONNELS
<b>27</b>	NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON
<b>38</b>	EST-CE QUE TOUT CONTACT PARENT–ENFANT FAIT LA DIFFÉRENCE QUE NOUS ATTENDONS ?
<b>42</b>	CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ICPA 2025 & PRIX D'EXCELLENCE CORRECTIONNELLE



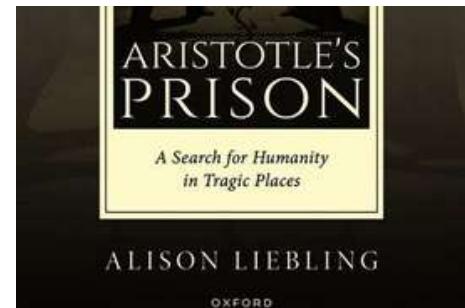
## NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

La population carcérale féminine continue d'augmenter, tandis que les prisons à travers le monde peinent à respecter les normes internationales relatives aux droits humains. Nombre d'entre elles sont surpeuplées, insuffisamment dotées en ressources et peu sûres, en particulier pour les femmes. Les femmes incarcérées constituent un groupe obstétrical à haut risque, les lacunes en matière de soins périnataux entraînant une morbidité et une mortalité maternelles et infantiles évitables. L'emprisonnement mère-enfant ainsi que la séparation mère-enfant peuvent avoir d'importantes conséquences sanitaires et sociales intergénérationnelles.



## AU-DELÀ DE LA SURVIE : CONCEVOIR DES SERVICES DE PROBATION OÙ LE PERSONNEL PEUT S'ÉPANOUIR

Le dernier article du Prof. Ioan Durnescu analyse comment les systèmes européens de probation soutiennent leur personnel, montrant que le bien-être des agents est non seulement une question sociale, mais aussi un enjeu de sécurité publique. À partir d'un modèle de prévention en santé publique, la recherche indique que les systèmes les plus performants ne se limitent pas à prévenir l'épuisement professionnel : ils créent des conditions favorisant l'épanouissement du personnel. L'article propose des mesures concrètes pour passer d'un soutien informel à des structures de prise en charge formalisées protégeant à la fois le personnel et les communautés.



## CONSTRUIRE DES PRISONS PLUS HUMAINES : ENSEIGNEMENTS DE TROIS DÉCENNIES DE RECHERCHE

Dans cet entretien, la professeure Alison Liebling revient sur trois décennies de recherche carcérale et explore ce qui rend certaines institutions moralement cohérentes et favorables. Elle souligne l'importance de la sagesse pratique, des relations significatives entre personnel et personnes détenues, et d'environnements où les capacités humaines peuvent s'épanouir malgré l'incarcération. S'appuyant sur la philosophie aristotélicienne et des observations interculturelles, elle évoque à la fois espoirs et défis pour l'avenir des systèmes correctionnels, en insistant sur la nécessité de changements systémiques et d'une collaboration mondiale.

# AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE DE L'ICPA



Bienvenue dans le numéro 11 d'Au-delà du mur.

Je suis heureux de vous accueillir dans notre édition de février 2026, qui revient sur une question que j'ai eu le plaisir d'entendre à plusieurs reprises de la part des membres au cours de l'année écoulée : non pas de savoir si le bien-être compte dans le milieu correctionnel, mais avec quelle urgence nous sommes prêts à agir.

Cette question était au cœur de notre Conférence annuelle 2025 et traverse chaque article de ce numéro. Le message est cohérent et clair : le bien-être dans les services correctionnels n'est pas secondaire, il est fondamental. Nous ne pouvons soutenir la réinsertion dans des systèmes qui épuisent le personnel. Nous ne pouvons renforcer les familles dans des environnements conçus uniquement pour le contrôle. Et nous ne pouvons bâtir des communautés plus sûres sans des systèmes correctionnels plus sains.

Plusieurs contributions nous invitent à dépasser l'approche individuelle pour examiner plutôt la conception des systèmes. Je suis particulièrement heureux d'inclure l'analyse du professeur Ioan Durnescu sur la probation européenne. Ses travaux montrent que la différence entre les organisations où les personnes s'épanouissent et celles où elles se contentent de faire face est structurelle, et non accidentelle. En appliquant un modèle de prévention inspiré de la santé publique, Ioan propose aux dirigeants une feuille de route concrète pour passer d'une réponse aux crises à un bien-être organisationnel proactif.

Alors que nous nous tournons vers notre Conférence de recherche 2026, je suis ravi de partager une interview de la professeure Alison Liebling. Forte de plus de trois décennies de recherche, Alison nous rappelle que le climat moral d'une institution est essentiel. Ses travaux nous incitent à regarder au-delà des bâtiments et des politiques pour nous concentrer sur les interactions quotidiennes, la conduite du personnel et la légitimité de l'autorité, qui façonnent en fin de compte les résultats.

Ce numéro aborde également la crise croissante touchant les femmes et les enfants en détention. Avec plus de 733 000 femmes et filles incarcérées dans le monde et des milliers d'enfants vivant en prison avec leur mère, le non-respect des normes de base en matière de soins périnataux constitue une préoccupation mondiale. L'article de cette édition présente des standards essentiels et souligne la nécessité d'un contrôle indépendant pour garantir la protection de la santé maternelle et infantile, même derrière les murs des prisons.

Le programme Let's Get Loud soulève un autre défi majeur : toutes les interventions efficaces ne se déploient pas facilement à grande échelle. Certaines créent des conditions de confiance, de co-régulation et de soutien informel, des effets facilement perdus lorsque le financement privilégie l'efficacité au détriment des relations. Pour les dirigeants, la question n'est pas seulement de savoir si les programmes fonctionnent, mais si nous sommes prêts à protéger ce qui fonctionne lorsqu'il résiste à une reproduction simple.

Cet engagement se reflète également chez les lauréats de nos prix 2025, que je suis heureux de mettre en lumière dans ce numéro. Des systèmes d'horaires équitables en Roumanie à l'approche intégrée des soins de santé au Kosovo, en passant par le travail fondé sur les forces mené auprès des jeunes à Hydebank Wood, les programmes sensibles au genre à Singapour et l'hommage rendu au dévouement du Dr John May, fondateur de Health Through Walls, chaque exemple montre ce qui est possible lorsque le bien-être est considéré comme une priorité centrale.

Ce qui unit ces récits est une compréhension commune : le bien-être — pour le personnel, pour les personnes détenues et pour les communautés — n'est pas distinct de la mission des services correctionnels. Il est la mission. Les preuves sont claires. Les modèles existent. Il reste à agir.

J'espère que ce numéro d'Au-delà du mur vous informera, vous stimulera et vous encouragera alors que nous poursuivons ensemble ce travail.

Cordialement,  
Natalie Boal  
Directrice exécutive  
International Corrections and Prisons Association



**ICPA**  
International Corrections  
& Prisons Association

**ADVANCING  
CORRECTIONS**  
Journal of the International Corrections and Prisons Association

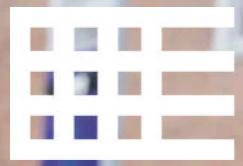
Scholarly Reflections on Core  
Considerations for Correctional Practice  
Edition #20 - 2026  
[www.icpa.org](http://www.icpa.org)

ICPA  
International Corrections  
& Prisons Association

# NOUVEAU NUMÉRO

ÉDITION EN ACCÈS LIBRE!





**ADVANCING  
CORRECTIONS**

Journal of the International Corrections and Prisons Association



# APPEL À COMMUNICATIONS

## Produire un changement dans les services correctionnels

La 21e édition explore les dynamiques du CHANGEMENT transformateur à l'échelle mondiale, des évolutions institutionnelles stratégiques aux réponses face aux crises. Rejoignez-nous pour découvrir des récits marquants d'adaptation, d'innovation et d'impact issus de contextes culturels et d'environnements de ressources variés à travers le monde.

30 JUIN 2026

[www.icpa.org](http://www.icpa.org)

# AU-DELÀ DE LA SURVIE : CONCEVOIR DES ORGANISATIONS DE PROBATION OÙ LE PERSONNEL PEUT S'ÉPANOUIR

Le travail en probation a toujours été exigeant. Il se situe au croisement du soin et du contrôle, du soutien et de la surveillance, de l'espoir et du préjudice. Les agents de probation doivent à la fois responsabiliser les personnes et les aider à reconstruire des vies fragilisées par la pauvreté, les traumatismes, les addictions, la violence et l'exclusion. Ils gèrent les risques, respectent les procédures, atteignent des objectifs et trouvent encore le temps de rester humains. Pendant des décennies, cette tension a été considérée comme « faisant partie du métier ». Le stress était normalisé, l'épuisement émotionnel absorbé en silence et le burnout vu comme une faiblesse individuelle plutôt que comme une responsabilité organisationnelle. Ce récit n'est plus tenable.

En Europe et ailleurs, les services de probation font face à une crise silencieuse : hausse des charges de travail, complexité croissante des situations, pénurie de personnel, fort turnover et moral en baisse. De nombreux agents expérimentés partent plus tôt que prévu. Les nouvelles recrues arrivent avec engagement et valeurs, mais s'épuisent trop souvent avant de consolider leur confiance professionnelle. Il en résulte une main-d'œuvre fragile qui tente de soutenir l'une des fonctions les plus exigeantes du système judiciaire.

Cet article s'appuie sur une récente étude paneuropéenne pour examiner une question simple mais urgente : que font réellement les systèmes de probation pour protéger et soutenir leur personnel — et qu'est-ce qui fonctionne ? Plus important encore, il demande s'il faut dépasser la simple prévention du burnout pour concevoir des organisations où le personnel peut s'épanouir.

## **Le stress en probation n'est pas un échec personnel — c'est un signal organisationnel.**

Lorsque les agents parlent de stress, ils évoquent rarement un manque de résilience ou de motivation. Ils parlent plutôt de systèmes : des portefeuilles de dossiers qui augmentent sans diminuer, une paperasserie qui concurrence le contact humain, des changements constants sans temps d'adaptation et des messages contradictoires — s'engager sans risquer ; soutenir tout en appliquer les règles ; prendre soin tout en rester conforme.

La recherche montre que les principaux facteurs de stress en probation sont organisationnels. Des exigences élevées ne sont pas néfastes si le personnel dispose aussi de ressources : supervision soutenante, charges gérables, autonomie, apprentissage et sécurité psychologique. Les problèmes apparaissent lorsque les exigences augmentent sans que les ressources ne suivent.

Ce déséquilibre a des conséquences réelles. Le stress chronique entraîne épuisement émotionnel, désengagement, cynisme, troubles du sommeil, anxiété et dépression. Avec le temps, il affecte la relation avec les personnes suivies. Lorsque le personnel est épuisé, le travail relationnel devient transactionnel. La gestion des risques l'emporte sur la réinsertion. Tout le monde y perd.

## **PROF. IOAN DURNESCU UNIVERSITÉ DE BUCAREST**

Le Prof. Dr. Ioan Durnescu est professeur à la Faculté de sociologie et de travail social de l'Université de Bucarest, où il enseigne et mène des recherches sur la probation, la réforme pénitentiaire et la déradicalisation. Ses intérêts académiques portent sur l'étude comparative des systèmes de probation, la réinsertion des personnes anciennement incarcérées et le développement d'interventions efficaces auprès des personnes impliquées dans la justice.

Au cours de sa carrière, il a animé des formations sur les compétences essentielles en matière correctionnelle dans plusieurs pays, notamment en Slovénie, Jordanie, Moldavie, Espagne, Croatie, Arménie et Kosovo. Ces sessions lui ont permis non seulement de transmettre son savoir, mais aussi de s'enrichir des défis et solutions propres à chaque contexte culturel.

En tant que l'un des rédacteurs de l'European Journal of Probation, le Prof. Dr. Durnescu contribue à l'examen critique et à la diffusion de recherches qui orientent les meilleures pratiques en probation. Il est également à l'origine de ReHub, une application innovante conçue pour traduire les recherches scientifiques en outils pratiques pour les professionnels travaillant dans les services pénitentiaires et de probation.



Pourtant, de nombreux systèmes continuent de répondre au burnout par des solutions individualisées : applications de pleine conscience, ateliers facultatifs sur la résilience ou conseils d'auto-soin — souvent bien intentionnés, mais insuffisants à eux seuls.

L'enquête européenne à l'origine de cet article suggère une approche différente : le bien-être du personnel doit être considéré comme un enjeu de conception organisationnelle, et non comme un simple problème de coping individuel.

## **Observer la probation sous l'angle de la santé publique**

Pour comprendre comment les services de probation gèrent le stress du personnel, l'étude a appliqué un modèle de prévention issu de la santé publique, couramment utilisé en santé au travail mais rarement systématisé dans les organisations de justice pénale. Le modèle distingue trois niveaux de prévention :

- Prévention primaire – mesures pour tous, visant à réduire l'exposition aux risques avant qu'ils ne surviennent.

# AU-DELÀ DE LA SURVIE : CONCEVOIR DES ORGANISATIONS DE PROBATION OÙ LE PERSONNEL PEUT S'ÉPANOUIR

- Prévention secondaire – soutien ciblé pour le personnel à risque de stress ou de burnout
- Prévention tertiaire – traitement et accompagnement pour le personnel déjà affecté

Ce cadre déplace l'attention de la simple gestion de crise vers la responsabilité organisationnelle.

Des responsables supérieurs de probation de 22 juridictions européennes ont été interrogés sur les politiques et pratiques aux trois niveaux. Leurs réponses offrent un portrait comparatif clair de la manière dont les systèmes de probation prennent soin de leur personnel.

## Prévention primaire : avant l'épuisement

La prévention primaire concerne l'organisation quotidienne du travail : formation, gestion des charges, communication, participation et équilibre vie pro-vie perso.

Dans certaines juridictions :

- Formations régulières sur le stress, le traumatisme indirect et les exigences émotionnelles
- Politiques claires d'équilibre vie professionnelle–personnelle
- Outils formels pour répartir équitablement la charge de travail
- Communication structurée entre personnel et direction
- Retours anonymes fiables

Ici, le soin du personnel est intégré aux procédures et suivi dans le temps.

Ailleurs, la prévention primaire est plus limitée : formation occasionnelle, ajustements informels, retours basés sur les relations, initiatives rarement évaluées.

La différence est nette : formalisée, le personnel bénéficie de prévisibilité et d'équité ; informelle, le soutien dépend du manager et de la sécurité ressentie pour s'exprimer.

## Prévention secondaire : détecter tôt

La prévention secondaire se concentre sur la détection précoce et l'intervention avant le point de rupture.

Certains systèmes ont indiqué :

- Évaluations régulières pour identifier le personnel à risque de burnout
- Utilisation d'outils psychologiques ou d'auto-évaluation structurés
- Programmes de soutien ciblés : mentorat, conseil, soutien par les pairs
- Formations sur la résilience obligatoires ou fortement encouragées
- Soutien clair après des événements critiques

Ces dispositifs constituent ce que l'on pourrait appeler une infrastructure d'écoute. Ils créent des « oreilles » organisationnelles, des moyens de repérer la détresse avant qu'elle ne devienne une crise.

À l'inverse, de nombreuses juridictions n'ont aucun suivi systématique. Le risque de burnout n'est pas évalué. Le soutien reste réactif. Les soins post-incident sont

informels ou absents.

Dans ces contextes, le stress reste invisible jusqu'à ce qu'il se traduise par de l'absentéisme, des conflits ou des démissions. À ce stade, le coût pour l'organisation est déjà élevé.

## Prévention tertiaire : lorsque le personnel a besoin de temps, de soin et de dignité

La prévention tertiaire concerne ce qui se passe après un burnout ou un traumatisme. C'est là que les valeurs organisationnelles sont le plus clairement testées.

Dans certains systèmes de probation, les responsables rapportent :

- Accès entièrement financé à des services de santé mentale professionnels
- Politiques formelles permettant la réduction de charge ou les congés
- Plans de réintroduction structurés après maladie ou burnout
- Systèmes de soutien confidentiels avec protection contre la stigmatisation

Ces dispositifs envoient un message fort : si ce travail vous blesse, vous ne serez pas sanctionné.

Dans d'autres systèmes, le soutien est partiel ou absent. Les soins psychologiques peuvent être non pris en charge, les congés dépendent de la discréption managériale, la réintroduction n'a pas de structure, et la confidentialité est floue.

Quand la récupération est laissée aux individus, demander de l'aide devient risqué. Le personnel tarde ses demandes de soutien par peur des conséquences professionnelles. Le burnout devient un secret à cacher.

Trois modèles de soins organisationnels en probation Lorsque l'on considère les trois niveaux de prévention ensemble, les systèmes de probation se regroupent généralement en trois grands modèles :

### 1. Systèmes de protection avancés

Ces juridictions offrent des dispositifs forts et formalisés à tous les niveaux. Le bien-être du personnel est traité comme un enjeu de gouvernance, et non comme un simple ajout. Les politiques sont écrites, révisées et suivies. Des systèmes d'écoute existent. Le traitement et la réintroduction sont garantis.

### 2. Systèmes de protection émergents

Ici, la prévention primaire est relativement solide, mais les soutiens secondaire et tertiaire sont inégaux. La formation existe, mais le suivi est partiel. Les parcours de soin existent, mais manquent de cohérence.

### 3. Systèmes de protection minimaux

Dans ces contextes, la prévention repose largement sur l'informalité. La formation est irrégulière, la charge de travail mal encadrée, les systèmes d'écoute faibles, et la récupération laissée en grande partie à l'initiative individuelle.

# BEYOND SURVIVING: DESIGNING PROBATION ORGANISATIONS WHERE STAFF CAN THRIVE

## Pourquoi l'informalité n'est pas neutre

L'une des constatations les plus marquantes de l'étude est la fréquence à laquelle les responsables ont choisi l'option « informel, au cas par cas » pour décrire le soutien au personnel. L'informalité peut sembler humaine et offrir de la flexibilité. Mais lorsqu'elle devient la norme, elle crée des inégalités.

Le personnel comprend vite que l'accès au soutien dépend des relations plutôt que des droits. Les perceptions d'injustice augmentent. La confiance s'érode. Le silence remplace l'honnêteté.

Les recherches sur la justice procédurale montrent que les personnes sont plus engagées, motivées et résilientes lorsqu'elles estiment que les systèmes sont équitables et prévisibles. Il en va de même pour le personnel. Les politiques de bien-être informelles sont aussi fragiles : elles disparaissent lorsque les managers changent, que les budgets se resserrent ou que les priorités évoluent.

## De la prévention du burnout à « s'épanouir par conception »

La plupart des discussions sur le bien-être du personnel se concentrent sur la réduction des dommages. Bien que nécessaire, cette approche fixe un objectif minimal : la survie. La recherche organisationnelle récente propose une idée plus ambitieuse : l'épanouissement au travail. L'épanouissement combine deux éléments :

- Vitalité – se sentir énergisé plutôt qu'épuisé
- Apprentissage – se sentir en croissance plutôt qu'en stagnation

S'épanouir ne signifie pas l'absence de stress, mais que le stress est équilibré par le sens, le soutien, l'autonomie et le développement.

En probation, l'épanouissement se manifeste lorsque les agents :

- Ont leur mot à dire sur l'organisation du travail
- Reçoivent une supervision soutenante et réflexive
- Sont en confiance pour exercer leur jugement professionnel
- Ont le temps et l'espace pour apprendre
- Se sentent valorisés en tant que personnes, et pas seulement en tant que gestionnaires de risques

Crucialement, l'épanouissement n'est pas un trait individuel : c'est un résultat organisationnel. L'enquête européenne suggère que les systèmes dotés de solides infrastructures de prévention se rapprochent de ce modèle. Ils ne se contentent pas de prévenir l'effondrement ; ils favorisent la croissance.

## Pourquoi cela importe pour la sécurité publique

Le bien-être du personnel est souvent considéré comme un enjeu social. En probation, c'est aussi une question de sécurité publique.

Les agents soutenus sont mieux à même d'accompagner les personnes de manière significative, de percevoir le changement, de gérer les risques et de maintenir leur jugement professionnel. Les organisations qui protègent leur personnel sont plus stables, plus éthiques et plus efficaces. À l'inverse, le burnout érode les capacités mêmes sur lesquelles la probation repose : attention, empathie, cohérence et compétences relationnelles.

Si la probation doit rester un pilier de la sécurité communautaire, le soin apporté au personnel doit être considéré comme une infrastructure critique pour la mission.

## Ce que les responsables de probation peuvent faire dès maintenant

Les preuves suggèrent plusieurs actions concrètes :

- Formaliser le soin
- Passer de la bonne volonté informelle à des politiques écrites et applicables sur la charge de travail, le soutien et la réintégration.
- Mettre en place des systèmes d'écoute
- Introduire des mécanismes réguliers et confidentiels pour identifier le stress tôt — et agir sur ce qui est détecté.
- Garantir l'accès aux soins
- Assurer un soutien en santé mentale financé, confidentiel et sans stigmatisation.
- Concevoir la réintégration, pas seulement le retour
- Créer des parcours structurés et soutenus pour revenir au travail après burnout ou traumatisme.
- Mesurer ce qui compte
- Suivre le bien-être du personnel parallèlement aux indicateurs de performance. Ce qui est mesuré montre ce qui est valorisé.

## Au-delà de la survie

Le travail en probation ne sera jamais facile — et il ne devrait pas l'être. Il traite des dommages, des risques et de la complexité humaine. Mais la difficulté ne doit pas entraîner des dommages.

Le choix des systèmes de probation n'est pas de savoir si le stress existe, mais comment il est géré : sera-t-il absorbé individuellement ou pris en charge collectivement par la conception organisationnelle ? Les services de probation épanouis ne sont pas le fruit du hasard. Ils se construisent — délibérément, éthiquement et avec soin.

Au-delà de la survie se trouve un objectif supérieur : une main-d'œuvre de probation soutenue, compétente, résiliente et capable de rendre justice efficacement.



**ICPA**  
International Corrections  
& Prisons Association



DEPARTMENT OF  
**CORRECTIONS**  
ARA POUTAMA AOTEAROA



# International Research in Corrections Conference

---

AUCKLAND, NEW ZEALAND

2 – 5 MARCH 2026

WHAT WORKS IN CORRECTIONS: RESEARCH DRIVING SAFE ENVIRONMENTS,  
REHABILITATION, AND REINTEGRATION

---



# ENTRETIEN AVEC ALISON LIEBLING

**Professeure Liebling, vous avez consacré plus de trente ans à la recherche sur la vie en prison. Qu'est-ce qui vous a initialement attirée dans ce domaine, et y a-t-il un moment ou une expérience qui a fondamentalement changé votre perception de l'environnement carcéral?**

On m'a proposé un poste pour étudier le suivi des jeunes délinquants vers la fin de mon Master en criminologie à Hull, par le professeur Keith Bottomley. Le reste appartient à l'histoire, comme on dit. Le travail impliquait de longues immersions sur le terrain dans trois sites différents : un ancien Borstal, une prison pour jeunes et un centre de détention. Cette expérience a changé ma vie et m'a orientée sur cette voie. L'intimité, la tragédie, et pourtant les moments d'humanité en prison m'ont immédiatement attirée. J'aimais le rôle de chercheuse : pouvoir être une auditrice empathique dans des lieux où chacun avait besoin d'être pris au sérieux.

Les gens ont besoin d'être compris. La tâche de donner du sens à ce qui se passait me donnait juste assez de distance pour rendre la proximité gérable. Tout ce que j'observais remettait en question mes idées préconçues sur le personnel et les détenus. L'humanité frappante et la fragilité des jeunes délinquants, la compassion et la volonté d'aider de certains agents, aux côtés de l'indifférence brutale d'autres, m'ont poussée à explorer comment différents climats moraux ou cultures carcérales influencent la survie et le bien-être des détenus. C'était comme être plongée dans une version intensifiée du puzzle humain de base, carnet à la main.

**Dans votre nouvel ouvrage, vous établissez un parallèle marquant entre l'expérience de Dostoïevski au camp de prisonniers d'Omsk et vos propres recherches. Qu'est-ce qui vous a amenée à relier sa «maison des morts vivants» à l'analyse contemporaine des prisons, et que peut nous enseigner sa transformation sur la réinsertion aujourd'hui?**

J'ai constaté que les contrastes extrêmes – l'absence, puis la présence parfois fugace de biens ou de valeurs essentiels aux êtres humains (humanité, relations, respect, sécurité) – provoquent de fortes réactions émotionnelles en prison, transformant les détenus en observateurs attentifs de la condition humaine. Ils perçoivent et peuvent souvent exprimer la justesse ou l'injustice de leur traitement et les effets de différentes cultures ou environnements moraux sur leur bien-être et leur développement. Lorsque je suis revenue à Dostoïevski après toutes ces années de recherche, j'ai vu de nombreux parallèles dans ses écrits. Il a vécu une transformation profonde au camp d'Omsk, en Sibérie, où il a passé quatre ans, et a décrit sa vie là-bas comme « moralement insupportable ». C'est un terme frappant que j'ai entendu chez certains détenus. Qu'est-ce qui est moralement supportable ? Où se situe le seuil ?

La foi de Dostoïevski en l'humanité a été détruite par la peur, les abus et l'humiliation, mais restaurée grâce aux gestes de bonté qu'il a reçus et observés. La sauvagerie et l'humanité coexistaient dans cette « maison des morts vivants » : les distinctions entre elles et les effets de ces différences étaient éclaircies. Dans mon livre Aristotle's Prison: A Search for Humanity in Tragic Places, je m'appuie sur des données provenant de prisons parmi les moins

## PROF. ALISON LIEBLING

Alison Liebling est professeure de criminologie et de justice pénale à l'Université de Cambridge et directrice du Prisons Research Centre de l'Institute of Criminology. Elle mène des recherches sur la vie en prison depuis plus de 30 ans.



Ses ouvrages incluent *Prisons and their Moral Performance: A Study of Values, Quality and Prison Life* (2004), *The Effects of Imprisonment* (2005, avec Shadd Maruna) et *The Prison Officer* (2<sup>e</sup> édition, 2011). Elle est coéditrice de *The Oxford Handbook of Criminology* (éditions 2017 et 2022). Elle a récemment terminé une Leverhulme Major Research Fellowship, réalisant le projet « Moral rules, social science and forms of order in prison », et publiera un livre issu de ce projet chez Oxford University Press : *Aristotle's Prison: A Search for Humanity in Tragic Places*.

les plus vivables (des cas exceptionnels). Pour expliquer pourquoi les détenus sont si catégoriques dans leurs descriptions des meilleures prisons, ils disent par exemple : « J'ai été dans le désert. Je mourais de faim et maintenant je suis nourri ! » Le désert est muet et destructeur. Son opposé – l'oasis – est l'endroit où « le fil du monde commence à vibrer ». Ils décrivent une « ambiance » dans ces prisons – ce que j'appelle un « entre-deux » (suivant Martin Buber) – qui soutient leur bien-être, leur croissance et leur développement. Nous devenons tous plus vivants dans ces conditions résonantes, comme l'a montré Hartmut Rosa (*Resonance*, 2019). Revenir à mes travaux sur les suicides en prison, trouver la littérature adéquate et relier ces projets à mes observations dans les meilleures prisons m'a fait comprendre que cultiver la force de vie pourrait être une approche utile pour la réinsertion.

**Vous décrivez les détenus comme des « analystes aiguisés de la condition humaine » en raison des contrastes extrêmes qu'ils vivent. Pouvez-vous donner un exemple où l'intuition d'un détenu a révélé quelque chose de profond sur la nature humaine ?**

Une conversation marquante dans un groupe de Dialogue à Whitemoor en 1998 m'a fait réfléchir à la liberté d'une façon dont j'étais aveugle – comment nous perdons notre liberté et créons des prisons à l'extérieur. Il existe différentes formes d'emprisonnement. Un détenu a dit que l'art, comme d'autres activités créatives ou pratiques religieuses, « réorganise la hiérarchie selon de nouveaux critères... c'est un égalisateur ». Cette observation perspicace illustre combien il est essentiel d'être traité avec respect. Les détenus montrent que survie et croissance reposent sur l'*« ordinaire »* – relations humaines, gestes généreux, jeu – et non sur l'intervention d'*« experts »*. J'ai souvent entendu combien nous sommes touchés lorsque nous recevons quelque chose des autres.

# ENTRETIEN AVEC ALISON LIEBLING

Cela devient souvent la source de notre capacité à donner ou de notre propre développement moral. Ce qui frappe, c'est que les détenus expriment souvent des insights issus de la sagesse religieuse ou spirituelle. Beaucoup utilisent le mot « âme » pour parler de leur partie la plus profonde et de l'effet d'être touché par les autres. Il y a tant d'imagination, de réflexion et d'émotion en prison : tant de sagesse. Il faudrait davantage honorer et développer cela.

Vous avez introduit le concept de « vibe » ou « entre-deux » qui existe dans les meilleures prisons – quelque chose que les détenus décrivent comme transformateur, comme sortir du désert et enfin être nourri. Pouvez-vous expliquer ce qui crée cet « entre-deux » ? Quels sont les éléments concrets que le personnel et les institutions doivent cultiver ?

Dans mon livre, j'inclus une étude de cas d'une prison passée de « non survivable » à « survivable » sur deux ans. Une grande partie de ce travail était pratique – presque managériale : mettre en place des procédures d'accueil et de première nuit efficaces, collaborer avec les équipes de santé mentale, améliorer les protocoles de désintoxication, etc. Mais il s'agissait aussi de penser différemment – comprendre que le « soin », tel qu'il était perçu par les détenues, concernait avant tout la sécurité et l'accessibilité du personnel. La prison s'est améliorée, moins de détresse a été générée, et lorsqu'elle survenait, davantage d'aide était offerte. Les suicides sont devenus rares. Mais ce n'est que la première étape. Passer de « survivable » à une approche orientée sur la croissance demande quelque chose de plus : de l'imagination.

Créer un « entre-deux » (ce terme vient de Martin Buber) demande temps et patience. Il s'agit de travailler sur tous les éléments nécessaires pour développer une communauté morale. Les moments de sens et d'humanité se multiplient. L'analyse d'un très grand échantillon de scores MQPL dans toutes les prisons montre que l'amélioration n'est pas simplement linéaire. Au-delà d'un certain seuil, une différence quantitative entraîne un changement qualitatif majeur : on passe de « plus de quelque chose » à un état complètement distinct. Le « fil vers le monde » commence à vibrer. Plus de parties fonctionnent. C'est ce qui existe entre elles qui fait la différence. De nombreux philosophes et théoriciens sociaux l'ont évoqué, et je l'ai constaté dans les données.

Construire un « entre-deux » requiert de l'activité, des projets significatifs et des moments de doute, pas de certitude. Cela exige en retour une grande confiance professionnelle. C'est une orientation active, non passive. Le personnel doit prêter attention aux détenus, connaître leurs histoires et comprendre le contexte dans lequel leur comportement s'améliore ou se détériore. Rowan Williams appelle ce type d'attention ou d'engagement une forme de révérence (Williams 2018 : 32) : le contraire du mépris. Cela suppose que le personnel adopte une vision tournée vers l'avenir – voir les détenus à la fois tels qu'ils sont, avec tous les risques que cela implique, et tels qu'ils pourraient devenir. Cela requiert une perspective « tragique » plutôt que « cynique » : reconnaître que nous appartenons tous à une condition humaine imparfaite, mais pouvoir espérer et agir avec intention.

Les prisons que j'ai observées et qui réussissent ont des

figures clés aux bons endroits. Le personnel supérieur dirige de façon proche et appréciative. Les agents peuvent gérer activement les ailes, sans « sur-policer » les détenus. Le service de sécurité communique, partage les informations et analyse globalement les problèmes. Cela influence l'usage du pouvoir et l'application des règles. Le personnel perçoit les détenus de manière « juste », reconnaît leur intégrité et les aide à développer leurs compétences. Chacun contribue, de manière valorisée. Extrait de mon livre :

[Le personnel de ces prisons remarquables] avait une métaphysique différente de celui des [prisons moins performantes]. Ils imaginaient les détenus autrement et comprenaient – au niveau pratique – que ceux-ci pouvaient revendiquer des droits moraux. Cela créait un « champ de force » ou « paysage d'attentes » permettant aux détenus de se présenter et de devenir des versions plus complètes d'eux-mêmes. Les ingrédients clés : expertise, « présence », respect et volonté de favoriser la croissance (Liebling 2026, chap. 6).

Cette présence est une « co-présence » : nous faisons exister l'autre en nous connectant à ce qui est vivant en lui. Ces pratiques, basées sur la vision des détenus comme capables de contribuer à une communauté, produisent un meilleur climat, des interactions différentes et moins de violence. Pour « être un environnement pour quelqu'un » (pp. 33–35), le personnel doit développer ses compétences : formation, mentorat et leadership moralement inspiré.

Un personnel bien soutenu fournit des retours précis et utiles pour désapprendre la violence et développer le potentiel des détenus. Ces prisons se voient comme plus humaines et subtiles que bureaucratiques, tout en appliquant un régime clair et sûr. Ce n'est pas facile : c'est le « problème difficile des prisons ». Le livre Aristotle's Prison montre qu'il faut faire plusieurs choses opposées à la fois : maximiser sécurité et relations plutôt que chercher un simple équilibre. Les valeurs ne se manifestent jamais isolément.

**Vous affirmez que les prisons doivent être « moralement intelligibles » avant de devenir « moralement habilitantes ». Vous notez que la plupart n'atteignent même pas ce premier seuil. Quels obstacles empêchent les institutions d'y parvenir et comment les surmonter ?**

Les prisons intelligibles semblent des lieux raisonnables (même si les peines sont souvent excessives). Les obstacles principaux : régimes trop sévères, parcours bureaucratiques impossibles, climats I-It indifférents, manque de travail, d'éducation et d'activités significatives, pénurie et instabilité du personnel, et absence d'accès à l'aide pour drogue, santé et santé mentale. On cherche à augmenter la capacité plutôt que maîtriser le recours à l'emprisonnement tout en offrant des prisons bien dotées et bien gérées pour ceux qui doivent réellement y être. Cela nuit autant au personnel qu'aux détenus.

# ENTRETIEN AVEC ALISON LIEBLING

**Vous évoquez le concept aristotélicien de « sagesse pratique » – la capacité à équilibrer des valeurs concurrentes comme sécurité et humanité, ordre et réinsertion. Selon vos observations, qu'est-ce qui distingue le personnel pénitentiaire qui incarne cette sagesse de ceux qui ne le font pas ? Est-ce enseignable ou faut-il une disposition particulière ?**

C'est une question difficile. La sagesse pratique est « la capacité de savoir ce que la situation exige ». Barry Schwartz, qui écrit beaucoup à ce sujet, la décrit comme « la vertu maîtresse », un « mélange de volonté et de compétence morale ». Elle joue un rôle crucial en prison, où les enjeux sont élevés et le besoin de discernement important. L'essentiel peut s'enseigner et se modéliser, mais une partie s'apprend sur le terrain. Certaines dispositions aident : confiance, courage, capacité à tenir des valeurs en tension (foi en l'humain et vigilance face au risque).

J'ai de bons collègues (Joel Harvey et Laura Bowden) qui travaillent sur une formation spécifique pour le personnel pénitentiaire, donc à suivre. Certains ont simplement ce don, qu'il provienne de l'expérience de vie, d'une sorte de talent moral ou de qualités personnelles, je ne sais pas. La formation du personnel devrait être beaucoup plus complète tout au long de sa carrière. J'ai toujours admiré l'approche nordique, combinant compétences sociales et autorité dynamique. Le modèle de mentorat testé par le programme Unlocked semblait améliorer la rétention. Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

**Compte tenu de vos travaux comparatifs internationaux, que souhaitez-vous que les participants de l'IRCC retiennent en explorant la recherche sur différents systèmes correctionnels ? Existe-t-il des principes universels de qualité morale qui transcendent les contextes culturels, ou faut-il toujours tenir compte des conditions sociales, politiques et historiques spécifiques ?**

Ce matin, j'écoutais un mémoire incroyable, *The Choice* d'Edith Eger. C'est une histoire d'espoir, mais aussi un récit éprouvant de son expérience en camp de concentration. Elle aborde le concept de « chez soi », universellement ressenti, mais qui se manifeste différemment selon les cultures et sociétés. Les notions de respect, humanité, relations, justice et bien-être ont une pertinence universelle : leur forme varie, mais elles sont essentielles à nos vies. Depuis l'Antiquité, l'absence de ces valeurs provoque colère et souffrance, même si leurs expressions sont culturellement et historiquement différentes. Les capacités humaines nécessitent un espace moral pour vivre, et l'injustice et la trahison nous endommagent. C'est ce que traduit la Déclaration universelle des droits de l'Homme. J'ai découvert le travail de Brian Doerries en écrivant ce livre. (*Le Théâtre de la Guerre : Ce que les tragédies grecques anciennes peuvent nous apprendre aujourd'hui*). Il amène des représentations de tragédies grecques en prison pour aider le personnel et les détenus à se sentir moins seuls face au deuil, à la rage et au traumatisme. Comprendre la nature intemporelle de ces émotions terrifiantes peut aider à guérir certains des dommages qu'elles causent et à construire de meilleurs avenir. J'ai cherché à explorer ou révéler des processus et capacités humaines fondamentales en examinant des expériences extrêmes, en

mettant un accent particulier sur l'environnement moral comme acteur ou façonneur clé – positif ou négatif. Grâce à l'observation attentive, j'ai montré comment les expériences humaines sont moralement structurées et argumenté que cet aspect de la vie humaine est « connaissable ». Cela concerne non seulement les systèmes pénaux, mais plus largement les conditions sociales.

**Vous avez consacré trois décennies à comprendre la vie en prison. Qu'est-ce qui vous donne espoir qu'un changement significatif est possible ? À l'inverse, quelles réalités ou tendances vous inquiètent pour l'avenir de la pénologie ?**

Je conclus mon livre en disant que je suis entre espoir et désespoir. Certains signes m'encouragent, comme la reconnaissance que l'état actuel est insoutenable et préjudiciable à tous. Je suis impressionnée par les efforts pour améliorer la formation, innover et impliquer les personnes ayant vécu la prison. Mais je m'inquiète de l'état politique et financier, de la résistance à réduire la surpopulation carcérale, de la violence et de la crise du personnel. Un changement radical est nécessaire pour permettre à ceux qui veulent agir constructivement dans la justice pénale de le faire.

**Comment chercheurs et professionnels peuvent-ils collaborer pour construire des systèmes plus humains ?**

J'espère que des conférences comme celle-ci contribuent, mais il existe bien d'autres possibilités. Je viens de rejoindre un groupe visant à développer une communauté mondiale dynamique de chercheurs et praticiens (y compris des personnes ayant une expérience de la prison) pour promouvoir des systèmes de justice plus humains. Le groupe bénéficie d'un financement initial pour deux ateliers en ligne en mars et avril, ainsi que la création d'une bibliothèque de ressources librement accessible. Il vise à identifier des « poches du futur », c'est-à-dire des moments humains, des environnements et des relations actuels, pour construire un pont vers des systèmes de justice plus transformateurs. En se réunissant pour informer, imaginer et inspirer, le groupe espère créer un élan pour une voix et une action collectives mondiales, soutenir ceux qui se sentent isolés et favoriser un changement de paradigme.

*(Si vous souhaitez en savoir plus, contactez Nina Champion : [nina@championsforsocialchange.com](mailto:nina@championsforsocialchange.com)).*  
Nous devons créer « un between » entre nous et engager les décideurs dans ces dialogues.

# À LIRE ABSOLUMENT

## Aristotle's Prison: A Search for Humanity in Tragic Places (La Prison d'Aristote : À la recherche de l'humanité dans des lieux tragiques)

Par Alison Liebling

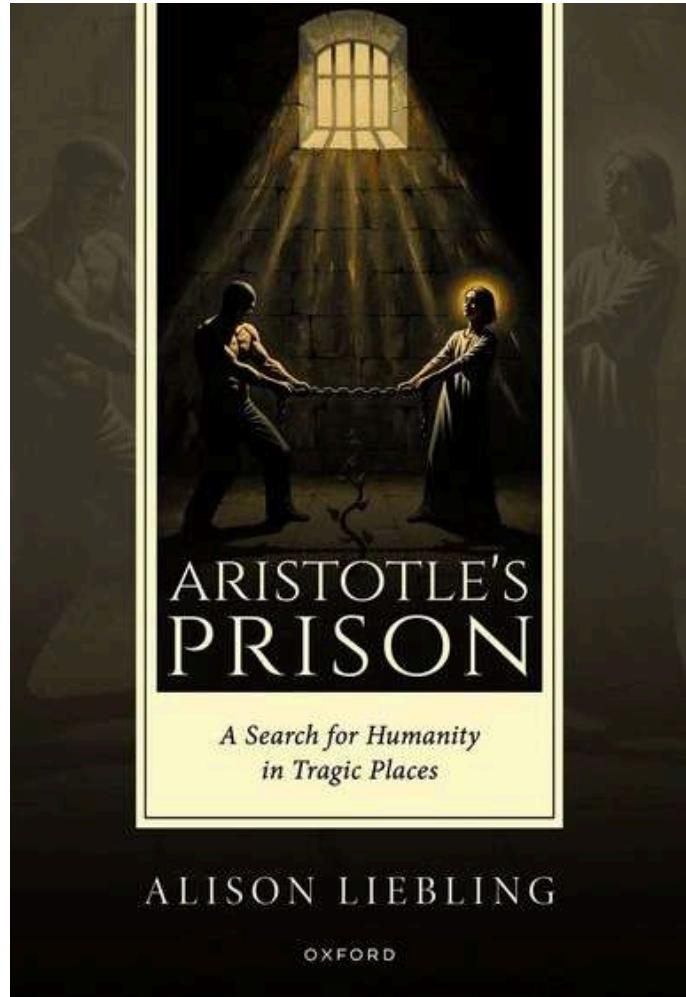
La Prison d'Aristote offre une exploration vivante et profondément humaine de la vie derrière les barreaux. Alliant pénologie et philosophie morale, l'ouvrage montre comment les environnements carcéraux influencent la survie et le développement personnel. Par une critique incisive, il redéfinit les climats moraux en prison et la notion d'humanité. Ce livre propose une analyse originale et rigoureuse des dimensions morales dans les prisons de haute sécurité, s'appuyant sur des années de recherche empirique.

L'auteure examine les relations complexes entre personnel et détenus, révélant comment celles-ci sont façonnées par des forces morales profondes, pouvant soit nourrir la dignité humaine, soit provoquer des dommages psychologiques durables.

Se concentrant surtout sur l'incarcération de longue durée, l'ouvrage explore les enjeux éthiques de la vie en prison, où équité, humanité et survie sont mis en lumière de manière frappante.

Grâce à une analyse systématique, l'ouvrage révèle comment différents climats moraux influencent des résultats cruciaux tels que la violence, le développement personnel, l'ordre institutionnel et la capacité à supporter le temps passé en prison. Alison Liebling intègre de manière fluide la recherche pénologique à la philosophie morale pour montrer comment la présence – ou l'absence – d'un traitement humain façonne profondément la vitalité, le développement et la capacité de survie des détenus. Lorsque les individus sont reconnus ou traités avec un profond respect par autrui, leur sentiment de personnalité s'en trouve renforcé, favorisant la résilience, l'autonomie et la croissance.

Inversement, des environnements marqués par l'indifférence, l'injustice et l'absence de soutien, de sécurité ou d'opportunités peuvent éteindre la force vitale, entraînant dévitalisation et préjudices à long terme. Ce travail novateur invite les lecteurs à repenser ce que signifie être humain et à traiter les autres avec humanité, surtout dans des lieux conçus pour punir. Il constitue une contribution essentielle à notre compréhension des prisons comme institutions moralement intenses et tragiquement méconnues, offrant un éclairage inédit sur les conséquences humaines de l'incarcération.





## INNOVATING TO IMPROVE LIVES

We have a straight forward mission – to help break the cycle of incarceration through transformative technology and services for incarcerated individuals, their support network, correctional agencies, and returning citizens.

- ▶ Telephone System
- ▶ Video Visitation
- ▶ Secure Messaging
- ▶ Tablet Entertainment
- ▶ Offender Management
- ▶ Intelligence Services
- ▶ Reintegration Services
- ▶ Payment Services



[www.viapath.com/international](http://www.viapath.com/international)



# ACTIVITÉS DE L'ICPA



## L'ICPA dévoile un cadre complet pour les services correctionnels modernes : 12 principes fondateurs pour orienter l'avenir

L'International Corrections and Prisons Association (ICPA) a dévoilé un ensemble complet de 12 principes fondateurs établissant un cadre moderne pour des services correctionnels humains et efficaces à l'échelle mondiale. Approuvés lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisation en 2025, ces principes reflètent des années de recherche, de consultation et de perfectionnement, visant à fournir des orientations aux juridictions du monde entier pour la prestation de services correctionnels.



## L'ICPA annonce les lauréats 2025 : célébrer l'excellence dans les services correctionnels à travers le monde

L'International Corrections and Prisons Association (ICPA) est fière d'annoncer les récipiendaires de ses prix 2025. Ces distinctions mettent à l'honneur le dévouement, l'innovation et l'humanité démontrés par les professionnels et les organisations correctionnelles du monde entier. Les lauréats incarnent les valeurs de l'ICPA et inspirent l'excellence continue dans le développement de services correctionnels professionnels et humains à l'échelle mondiale.



## L'ICPA accueille un nouveau membre du conseil et réélit des leaders expérimentés

L'International Corrections and Prisons Association (ICPA) a annoncé des évolutions importantes dans sa structure de gouvernance à la suite de sa récente assemblée générale annuelle, avec la nomination d'un nouveau membre du conseil originaire d'Afrique et la réélection de deux professionnels correctionnels chevronnés pour un second mandat. L'alliance d'un leadership nouveau venant d'Afrique et de l'expertise continue des membres réélus permet à l'ICPA de renforcer sa portée mondiale et de poursuivre sa mission de promotion de pratiques correctionnelles humaines, sûres et efficaces à travers le monde. La diversité des parcours et des expériences de ces leaders illustre l'engagement de l'ICPA en faveur de la collaboration internationale et de l'échange de connaissances dans le domaine correctionnel.



## Les leaders mondiaux de la prison se réunissent en Turquie pour le Forum des chefs de service

Plus de 60 chefs de service se sont rassemblés pour aborder la résilience du personnel et la réforme des systèmes lors de la 27<sup>e</sup> conférence annuelle de l'ICPA.

Dans une démonstration impressionnante de solidarité internationale, des dirigeants pénitentiaires et correctionnels d'environ 40 pays se sont réunis pour le prestigieux Forum des chefs de service de l'International Corrections and Prisons Association, marquant l'ouverture de la 27<sup>e</sup> conférence annuelle de l'organisation.

# ACTUALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ



## CÉLÉBRER L'EXCELLENCE

### Des agents de probation et de réinsertion communautaire du Queensland récompensés pour leur excellence

Deux agents des services correctionnels du Queensland (QCS) ont été reconnus pour leur service exceptionnel lors des prix nationaux de la Probation & Community Corrections Officers Association (PACCOA) à Darwin.

#### **Responsable principal de projet, Commandement de la réalisation des projets CCSO – Karen**

Karen Bailey a reçu le Life Member Award pour son rôle de déléguée et trésorière de PACCOA Queensland, ainsi que pour sa carrière de 24 ans au QCS, où elle participe actuellement à la refonte et à la mise en œuvre du projet Alcohol and Other Drug Services.

Sam Stephens, gestionnaire principal de cas à Toowoomba Community Corrections, a remporté le Tony Hill Award pour son travail exceptionnel dans la supervision des délinquants en communauté, notamment pour son plaidoyer et sa formation sur la violence domestique et familiale (DFV) et les pratiques informées par le trauma.

L'Assistant Commissioner Community Corrections and Specialist Operations, Samantha Newman, a déclaré :

« Il est formidable de voir la reconnaissance bien méritée du travail souvent invisible de nos agents, qui soutiennent le changement de comportement pour réduire la récidive et rendre nos communautés plus sûres. »

Elle a ajouté : « Il y a également eu d'excellentes présentations lors de l'événement, notamment de Leni Garske sur le Toowoomba Cultural Reporting Room et le Soft OFFICIAL Media Release Referral Program, et de Rebecca Hewson sur la Critical Responsivity : Neurodivergence and Correctional Service Delivery. La conférence était une célébration inspirante des personnes et programmes qui façonnent le système de justice pénale australien. »

Karen Bailey a commenté : « C'est un grand honneur d'être reconnue, surtout à l'approche de ma retraite. Nous avons beaucoup de jeunes qui rejoignent la sécurité communautaire, et je veux leur offrir les mêmes opportunités et parcours professionnels que j'ai eus. Je reste passionnée par les Community Corrections et je passe maintenant à un rôle de mentorat pour les plus jeunes. » Elle contribue à PACCOA en organisant des conférences, en gérant la Kerry Thomas Scholarship et en développant des formations à la demande. Karen travaille pour QCS Community Corrections depuis 2001 dans divers rôles.

Sam Stephens, Senior Case Manager à Toowoomba Community Corrections, a déclaré avoir été surpris par sa récompense et que l'ensemble de la conférence avait été une expérience incroyable. « Je suis passionné par l'aide aux personnes touchées par la violence domestique et familiale et par le fait de rendre nos communautés plus sûres pour tous », a-t-il dit.

« Je suis ravi d'être reconnu pour le travail que je fais avec les délinquants sous surveillance et pour aider mes collègues à se former aux dernières pratiques informées par le trauma. » Les Community Corrections jouent un rôle vital à l'échelle de l'État, en supervisant environ 19 000 délinquants dans la communauté afin de favoriser le changement de comportement et la réinsertion, contribuant ainsi à des communautés plus sûres, moins de criminalité et moins de victimes.



## Built by Correctional Doctors Designed for Correctional Care

Virtu Medical empowers justice and prison health systems with digital tools that ensure continuity of care for vulnerable populations.

### The Virtu Cares EHR Includes:

**Medical, Mental & Dental**  
Customizable, secure & scalable

**Voice Recognition & Risk Alerts**  
Early warnings for key conditions

**Care Continuity**  
Treatment plans that follow individuals from intake through re-entry

**Data-Driven Insights**  
Dashboards and reports to monitor utilization, outcomes and compliance



Discover how Virtu is redefining correctional healthcare

🌐 [virtumedical.com](http://virtumedical.com) | 📩 [info@virtumedical.com](mailto:info@virtumedical.com) | ☎ +1 (863) 600-9700

# DARYL CHURNEY – CONSEILLER STRATÉGIQUE DE L’ICPA

Ancien vice-président de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, Daryl Churney apporte une expertise reconnue en matière de politiques correctionnelles et de collaboration internationale.

L’International Corrections and Prisons Association (ICPA) annonce sa nomination au poste de Conseiller stratégique. Fort de près de huit ans à la tête de la Commission canadienne, où il a occupé le rôle de vice-président et directeur des opérations, Daryl a supervisé les opérations nationales, le développement de politiques et les partenariats stratégiques à l’échelle du pays.

Tout au long de sa carrière, il a défendu des approches fondées sur des données probantes, en renforçant les liens avec les organisations autochtones, les associations de victimes, le secteur volontaire et les partenaires internationaux. Ses réalisations incluent la refonte de politiques, l’élargissement des options d’audiences culturellement adaptées pour les détenus autochtones et noirs, ainsi que le partage de pratiques à l’international via des organisations comme l’American Probation and Parole Association et l’Association of Paroling Authorities International.

« La collaboration internationale est essentielle alors que les systèmes correctionnels du monde entier font face à des pressions similaires », explique Daryl. « Il n’existe pas de solution unique, mais de bonnes pratiques peuvent inspirer des adaptations locales. Je suis enthousiaste à l’idée de contribuer à la mission de l’ICPA : rapprocher politique et pratique, et encourager l’échange entre juridictions. »

Dans son nouveau rôle, Daryl se concentrera sur le renforcement de la supervision communautaire et des soutiens à la réinsertion, la cohérence au sein du réseau mondial de l’ICPA, et la mise en valeur des programmes de clémence, de pardon et d’effacement comme leviers essentiels pour la réussite à long terme des personnes libérées.

## Pouvez-vous décrire votre expérience la plus marquante à la Commission des libérations conditionnelles du Canada et son impact sur votre approche de la prise de décision ?

Après près de huit ans à la Commission (PBC), il est difficile de retenir une seule expérience. Ce qui ressort, ce sont les réformes, les changements de perspective et les efforts pour bâtir un système de libération conditionnelle plus solide, résilient et sécuritaire. La libération conditionnelle est souvent mal comprise comme une « carte de sortie de prison », mais mon expérience montre un système structuré, réfléchi et fondé sur la science – autant que possible pour prédire le comportement humain.



**Daryl Churney**

Conseiller stratégique  
(Adjoint ministre délégué invité,  
Canada)

En tant que Directeur général exécutif puis Vice-président, j’ai eu le privilège de contribuer à la vision plus large portée par l’ancienne Présidente de la CPP, Jennifer Oades — qui, à juste titre, a été la première Directrice exécutive de l’ICPA. Nous partagions une forte conviction dans l’importance d’une réinsertion sécurisée et structurée, ainsi que dans la valeur des partenariats solides à travers le système.

Avec notre équipe dévouée, nous avons travaillé à élargir le rayonnement de la Commission et à renforcer les relations avec les partenaires essentiels à une probation communautaire efficace : le secteur associatif, le milieu universitaire, les organisations autochtones, les victimes et leurs représentants, les organisations 2SLGBTQ+, et bien d’autres. Restaurer ces liens et en créer de nouveaux a permis de fonder notre travail sur l’expérience vécue, l’expertise communautaire et la diversité des perspectives. Nous avons également élargi les opportunités de participation des victimes au processus de libération conditionnelle, en tirant parti des circonstances uniques de la pandémie pour faciliter leur engagement.

S’appuyant sur l’engagement historique de la Commission envers les audiences culturellement adaptées pour les délinquants autochtones, nous avons introduit une option similaire pour les délinquants noirs, afin d’aider les membres de la Commission à mieux comprendre le contexte culturel et son impact sur la prise de décision structurée.

Une autre initiative majeure a été le renouvellement complet du cadre politique de la Commission. Sur trois ans, nous avons aligné nos politiques sur l’évolution de la jurisprudence canadienne, renforçant leur clarté, leur cohérence et leur équité. Parallèlement, nous avons mené une analyse approfondie des expériences des femmes dans le processus de libération conditionnelle, aboutissant à une approche raisonnée qui adapte mieux les audiences à leurs besoins tout en respectant les

# DARYL CHURNEY – CONSEILLER STRATÉGIQUE DE L’ICPA

normes juridiques communes applicables à tous les délinquants.

Ces efforts — fondés sur la collaboration, les données probantes et le respect des personnes et des communautés que nous servons — représentent la partie la plus significative de mon temps à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Ils ont façonné ma compréhension de la manière dont des organismes décisionnels indépendants peuvent faire progresser des systèmes correctionnels plus sûrs et plus humains, et ils continuent d'éclairer mon travail au sein de l’ICPA aujourd’hui.

## **Comment vos connexions internationales ont-elles influencé votre pratique et votre vision de la libération conditionnelle et des systèmes correctionnels, et pouvez-vous donner un exemple précis d'apprentissage transfrontalier ayant eu un impact sur votre travail ?**

Les connexions internationales ont toujours joué un rôle important dans la formation de ma perspective sur la libération conditionnelle et les corrections. Au Canada, comme ailleurs, il est facile de se laisser absorber par les pressions domestiques et la gestion quotidienne d'un régime complexe régi par un cadre législatif prescriptif. Toutefois, je dirais que, si d'autres juridictions regardent souvent le Canada comme source d'inspiration, nous nous tournons également vers l'extérieur. Rester connectés à l'international permet d'éviter la complaisance ; cela rappelle que l'innovation se produit partout et que nous renforçons notre propre système en apprenant des autres.

C'est pourquoi la Commission des libérations conditionnelles du Canada entretient des relations étroites avec des organisations telles que l'American Probation and Parole Association (APPA) et l'Association of Paroling Authorities International (APAI). Ces réseaux nous exposent à des pratiques émergentes, à des recherches et à des approches opérationnelles qui élargissent notre réflexion et nous aident à affiner nos propres pratiques.

Sur un plan plus personnel, l'une de mes expériences internationales les plus marquantes a eu lieu lors d'une visite à la SAFER Foundation à Chicago, vers 2009, où j'ai rencontré pour la première fois Diane Williams — aujourd'hui trésorière de l’ICPA et alors présidente de SAFER. J'ai été frappé par l'ampleur des programmes communautaires de SAFER et par la manière dont ils abordaient de façon intentionnelle les obstacles pratiques auxquels les personnes font face lorsqu'elles réintègrent la communauté.

À un moment donné pendant ma visite, une camionnette de SAFER est venue chercher des clients pour obtenir des pièces d'identité gouvernementales. Une activité si simple, et pourtant organisée, intentionnelle et répétée pour résoudre un défi presque impossible à gérer depuis l'intérieur des murs de la prison. Ce moment m'a montré combien de petits soutiens pratiques peuvent influencer profondément la capacité d'une personne à reconstruire sa vie. Il a également démontré ce que peuvent être les corrections communautaires lorsque dignité, respect et responsabilité sont intégrés à chaque interaction.

Cette visite m'a marqué depuis lors. À mes yeux, SAFER reste un modèle de ce que la réinsertion centrée sur la communauté peut accomplir lorsque les systèmes se concentrent sur le bien-être, le partenariat et les besoins concrets des personnes qu'ils servent. Des expériences comme celle-ci continuent de guider ma manière d'aborder mon travail et expliquent pourquoi je crois si fermement à la valeur de la collaboration internationale.

## **Quelles connaissances ou expertises uniques êtes-vous le plus enthousiaste à apporter à l’ICPA, et comment envisagez-vous de contribuer à la mission de l’organisation ?**

Ce que je suis le plus enthousiaste à apporter à l’ICPA, c'est une perspective axée sur les politiques, façonnée par des années de travail à l'intersection de la législation, des données probantes et de la réalité opérationnelle.

Une grande partie de ma carrière formatrice a été consacrée à la conduite d'initiatives de réforme législative nécessitant un équilibre entre les orientations politiques et les meilleures données disponibles sur ce qui fonctionne réellement en matière de corrections. J'ai toujours été attiré par le défi d'aligner les systèmes — réfléchir aux cadres, aux valeurs et aux structures qui soutiennent de meilleurs résultats et s'assurer que les réformes renforcent, plutôt que d'éroder, ce qui fonctionne déjà bien.

Un autre fil conducteur qui a façonné ma carrière dès le début est ma connexion avec le secteur bénévole. Mon premier poste dans le gouvernement était celui de liaison avec le réseau canadien d'organisations à but non lucratif travaillant avec des personnes en conflit avec la loi. Cette expérience m'a laissé un profond respect pour le dévouement, la créativité et la compassion que ces organisations apportent à leur travail, souvent avec des ressources limitées mais un engagement extraordinaire. Les bénévoles et les organisations communautaires sont, à bien des égards, les héros méconnus de notre système. Je suis impatient de continuer à mettre en valeur leurs perspectives au niveau international et, à mon tour, d'apporter les meilleures pratiques mondiales pour soutenir leurs efforts sur le plan local.

Issu d'une organisation de libération conditionnelle, j'apporte également une vaste expérience des programmes de clémence, de pardon et d'effacement de casier — des mécanismes qui aident les individus à tourner une page de leur vie une fois certaines conditions remplies ou leur peine purgée. Ces programmes ouvrent des portes à l'emploi, au logement et à la participation communautaire, et jouent un rôle crucial dans la réussite de la réinsertion à long terme. J'aimerais voir leur importance pleinement reconnue et reflétée dans les pratiques correctionnelles internationales.

Enfin, une grande partie de mon travail au sein de la Commission des libérations conditionnelles du Canada portait sur l'harmonisation des pratiques à l'échelle d'un pays vaste et diversifié. Les différences régionales peuvent produire des approches innovantes, mais elles peuvent aussi générer des incohérences, plus visibles à l'échelle nationale. Soutenir l'alignement tout en respectant les réalités locales est un équilibre sur lequel j'ai travaillé

# DARYL CHURNEY – CONSEILLER STRATÉGIQUE DE L'ICPA

pendant de nombreuses années, et je vois un parallèle clair avec le réseau mondial de l'ICPA. Je suis enthousiaste à l'idée de contribuer aux efforts visant à renforcer la cohérence entre les sections et les régions tout en appréciant les contextes uniques dans lesquels elles opèrent.

Ensemble, ces expériences façonnent la manière dont j'espère contribuer à l'ICPA : en aidant à construire des ponts entre la politique et la pratique, entre les systèmes nationaux et les partenaires communautaires, et entre les juridictions qui ont beaucoup à apprendre les unes des autres.

## **En regardant vers l'avenir, quels sont, selon vous, les principaux défis ou opportunités dans le domaine international de la libération conditionnelle et des corrections que vous espérez aborder à travers votre travail avec l'ICPA ?**

Pour l'avenir, je vois de nombreuses opportunités significatives dans le paysage international de la libération conditionnelle et des corrections. L'un des domaines les plus importants, à mon avis, est de renforcer l'attention mondiale sur les mesures de corrections communautaires et le continuum de soutiens à la réinsertion qui les accompagne. Dans toutes les juridictions, nous savons qu'une planification efficace de la sortie, associée à un accès au logement, à des parcours professionnels et aux soins de santé, crée les conditions pour des communautés plus sûres et des résultats plus durables pour les personnes revenant de détention.

À une époque où les opinions sur la justice se durcissent — souvent en réponse à des incidents réels et préoccupants qui méritent une attention réfléchie et des actions cohérentes — il reste essentiel de renforcer la valeur économique et en matière de sécurité publique de la supervision communautaire, adaptée au niveau de risque des personnes. Ces programmes réduisent la pression sur les établissements correctionnels et favorisent la désistance à long terme bien plus efficacement que l'emprisonnement seul.

Un défi majeur est l'écart persistant entre la perception publique et la réalité quotidienne du travail en matière de libération conditionnelle et de corrections. Les incidents à fort retentissement dominent souvent les gros titres, tandis que les milliers de succès discrets passent largement inaperçus. Ce déséquilibre peut éroder la confiance du public et entraîner des décisions politiques réactives qui ne correspondent pas toujours aux preuves. L'une des opportunités que je perçois à travers l'ICPA est de contribuer à mettre en avant un récit plus précis — un récit qui reflète le professionnalisme, la rigueur et les résultats positifs qui caractérisent la plupart des pratiques correctionnelles et de libération conditionnelle dans le monde. Ce qui m'optimise, c'est le niveau de collaboration déjà en cours à travers les réseaux et les régions de l'ICPA. Il existe un sentiment partagé de mission, d'urgence et d'ouverture à l'apprentissage qui transcende les frontières. Je suis enthousiaste à l'idée de contribuer à ce travail.

## **Comment voyez-vous l'évolution du rôle de la collaboration internationale dans le domaine de la libération conditionnelle et des corrections, et quelles sont, selon vous, les leçons les plus importantes que les différents pays peuvent s'apprendre mutuellement ?**

La collaboration internationale en matière de libération conditionnelle et de corrections devient cruciale à mesure que les systèmes du monde entier font face à des pressions similaires, malgré des contextes différents. Il n'existe pas de solution universelle, mais de bonnes pratiques et modèles peuvent inspirer. Les politiques et programmes doivent s'adapter aux besoins locaux, être façonnés par les communautés qu'ils servent et tenir compte des responsables élus. Les normes internationales partagées — comme les Règles Mandela et les Règles de Bangkok — restent essentielles pour garantir dignité, proportionnalité et droits humains.

Certaines des leçons les plus précieuses viennent de pays qui élargissent leurs partenariats au-delà des acteurs correctionnels traditionnels. Les systèmes qui collaborent avec le secteur associatif, les réseaux de pairs, les personnes ayant une expérience vécue, le milieu académique, les entreprises sociales et les agences de services sociaux adoptent une approche plus holistique. Ils considèrent l'incarcération, la supervision et la réinsertion comme des enjeux communautaires, et obtiennent souvent des résultats plus solides et durables.

À mesure que la collaboration s'intensifie au-delà des frontières, le potentiel d'inspiration mutuelle est énorme — dans l'engagement communautaire, les pratiques fondées sur des données ou les partenariats intersectoriels. Les réseaux internationaux comme l'ICPA offrent un espace pour ces échanges, permettant aux systèmes d'évoluer tout en restant ancrés dans des principes partagés et des réalités locales.

Daryl Churney est un cadre canadien expérimenté, récemment vice-président de la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLC), où il supervisait les politiques, programmes, opérations nationales et services corporatifs. Il a auparavant occupé des postes exécutifs au sein des ministères des Transports et de la Sécurité publique.

Depuis 2001, il travaille en justice pénale, collaborant avec parlementaires, victimes, partenaires associatifs et communautés autochtones, et a siégé au conseil d'administration de la St. Leonard's Society of Canada. Daryl a également témoigné comme expert devant des comités parlementaires.

Sa carrière est marquée par la modernisation des pratiques de libération conditionnelle, le développement de partenariats communautaires et l'intégration de politiques fondées sur des données probantes. Il est diplômé de l'Université Western Ontario et de l'Université Carleton.

# Webinaires à venir

2026

JAN/FÉV

CHAPITRE  
AMÉRIQUE DU  
NORD

JUILLET

RÉSEAU DE  
FORMATION ET  
DÉVELOPPEMENT  
DU PERSONNEL

MARS

WEBINAIRE SUR  
LA SANTÉ

AOÛT

RÉSEAU  
PLANIFICATION ET  
CONCEPTION

MAI

RÉSEAU DE  
RECHERCHE ET  
DÉVELOPPEMENT

SEPTEMBRE

COMITÉ CONSULTATIF  
DE TRANSFERT DES  
PRATIQUES

MAI

RÉSEAU DES  
BÉNÉVOLES

DÉCEMBRE

RÉSEAU DE CONTRÔLE  
EXTERNE DES PRISONS  
ET DROITS HUMAINS

JUIN

RÉSEAU DU  
RENSEIGNEMENT

- *Gratuit pour les membres de l'ICPA*
- *Les nouveaux inscrits recevront une adhésion annuelle complète à l'ICPA gratuite lors de leur inscription au tarif plein.*

# **PRISON DESIGN AND TECHNOLOGY CONFERENCE**

# **PDTC**

**HUMANE AND RESILIENT FUTURES:  
RETHINKING PRISONS THROUGH  
INNOVATION, INFRASTRUCTURE,  
AND TECHNOLOGY**

---

**MOROCCO,  
APRIL 21-24, 2026**



# CONCEVOIR L'ESPOIR : COMMENT DEUX EXPERTS EN CONCEPTION CARCÉRALE RÉINVENTENT LES ESPACES CORRECTIONNELS



Kavan est le président du Réseau Planification et Conception de l'ICPA et directeur de Guymer Bailey Architects, spécialisé dans l'architecture judiciaire et correctionnelle — des environnements thérapeutiques qui favorisent la réhabilitation, soutiennent le changement comportemental et créent un sentiment d'espoir afin de réduire la récidive et de bâtir des

communautés plus sûres pour tous.

Sachant que notre environnement a un effet profond sur nous, sa passion est de mobiliser le pouvoir transformateur de l'architecture pour aider les personnes à mieux vivre. Grâce à une utilisation créative et durable des formes bâties et des matériaux, ainsi qu'aux effets bénéfiques de la lumière naturelle, Kavan estime que l'architecture peut améliorer de manière significative la qualité de vie de ceux qui occupent ces espaces. C'est cette « architecture de l'espoir » qu'il s'efforce d'offrir chaque jour en proposant des solutions de planification et de construction bien conçues, efficaces sur le plan opérationnel et inspirantes.

Au cours des 25 dernières années, Kavan a dirigé la conception de nombreux projets judiciaires et correctionnels parmi les plus innovants et emblématiques d'Australie avec son équipe, notamment le Hopkins Correctional Centre, le Ravenhall Correctional Centre, le Western Plains Correctional Centre, le Rivergum Residential Treatment Centre, le Southern Queensland Correctional Centre (St2), le Southern Remand Correctional Centre et l'agrandissement du Thomas Embling Forensic Hospital, ainsi que des projets dans de nombreux autres établissements sécurisés.

En tant que directeur de Guymer Bailey Architects, Kavan dirige une équipe d'excellence en architecture, architecture de paysage et design intérieur au sein des studios de Melbourne et Brisbane, tout en supervisant les grands projets correctionnels du cabinet.



La Dre Marayca Lopez i Ferrer a consacré toute sa carrière, tant académique que professionnelle, à la philosophie et à la pratique de la réforme pénitentiaire. Elle est titulaire de trois diplômes supérieurs dans le domaine de la justice pénale. Marayca a débuté sa carrière dans le milieu universitaire, en effectuant sa formation pratique en tant que « juriste criminologue » au centre pénitentiaire de Can Brians (Barcelone, Espagne).

Après l'obtention de son doctorat, elle s'est installée aux États-Unis en 2004 et a obtenu un master en justice pénale à l'Université Rutgers. Petite-fille d'une personne ancienement incarcérée, elle a toujours perçu un écart entre les « enseignements en salle de classe » et la « réalité du terrain ». Elle a donc quitté le milieu universitaire pour rejoindre le secteur privé, où elle travaille depuis 2006 comme planificatrice en justice au sein de deux cabinets d'architecture : CGL (Steve Carter/Bob Goble) et DLR Group (son poste actuel). Elle y a contribué à la planification d'établissements pour mineurs et adultes adoptant une approche holistique, respectueuse des droits humains, favorisant la réhabilitation et axée sur des initiatives innovantes pour des résultats positifs et une réinsertion réussie.

L'expérience de Marayca est internationale. Elle a visité des établissements en Afrique, en Amérique, en Australie et en Europe, et a participé à des projets de réforme de la justice aux États-Unis et à l'étranger (Australie, Canada, Europe, Amérique centrale et du Sud), développant une solide compréhension des meilleures pratiques correctionnelles et des modèles de gestion pénitentiaire.

Elle est activement engagée dans plusieurs organisations internationales œuvrant pour l'avancement des systèmes correctionnels et la promotion de l'idéal de réhabilitation. Elle collabore notamment avec la Correctional Association of New York, les UN Friends of Corrections, la Banque interaméricaine de développement et Penal Reform International sur des enjeux liés à la justice réparatrice et à l'humanisation des infrastructures pénitentiaires.



# CONCEVOIR L'ESPOIR : COMMENT DEUX EXPERTS EN CONCEPTION CARCÉRALE RÉINVENTENT LES ESPACES CORRECTIONNELS

Alors que la première Conférence de l'ICPA sur la conception et la technologie pénitentiaires approche, l'architecte Kavan Applegate et la planificatrice en justice Dr Marayca Lopez expliquent pourquoi les espaces que nous créons derrière les barreaux comptent plus qu'on ne le pense.

Lorsque Kavan Applegate est entré pour la première fois dans une prison à 21 ans, alors étudiant en architecture, il n'a pas pu se défaire de l'impression qu'il manquait quelque chose d'essentiel. Pas seulement des barreaux ou des systèmes de sécurité, mais l'espoir lui-même.

« J'ai vu tant de personnes dont la vie avait pris une trajectoire très différente de la mienne », se souvient Kavan, aujourd'hui directeur chez Guymer Bailey Architects en Australie. « J'ai eu la chance de n'y être que pour une journée, dans un cadre professionnel, et de pouvoir rentrer chez moi le soir. Cette expérience ne m'a jamais quitté. » À l'autre bout du monde, la Dre Marayca Lopez suivait un chemin différent vers la même destination. Criminologue devenue planificatrice en justice chez DLR Group aux États-Unis, elle aborde l'incarcération avec un regard fondé sur la compréhension plutôt que sur le jugement.

« J'ai toujours cru en la bonté des personnes », explique Marayca. « Grâce à ma formation, j'ai appris à demander : "qu'est-ce qui est arrivé aux gens ?" plutôt que de les voir à travers le prisme de "qu'est-ce qui ne va pas chez eux ?". »

Ces deux perspectives — l'une architecturale, l'autre criminologique — ont fini par converger à travers leur travail avec l'Association internationale des services correctionnels et pénitentiaires (ICPA), un réseau mondial dédié à la promotion de pratiques correctionnelles humaines et efficaces. Kavan et Marayca sont tous deux des leaders, respectivement coprésident et agent de liaison au conseil, du Réseau de planification et de conception de l'ICPA, où ils soutiennent les membres de l'ICPA et la communauté correctionnelle au sens large pour réfléchir à l'impact de l'environnement bâti sur les personnes incarcérées, en diffusant des données probantes et des bonnes pratiques.

Aujourd'hui, ils portent leur expertise commune sur une scène plus large.

Du 21 au 24 avril 2026 à Rabat, au Maroc, l'ICPA organisera la toute première Conférence sur la conception et la technologie pénitentiaires (PDTC), la première conférence internationale réunissant sous un même toit conception correctionnelle, technologie et infrastructures.

Co-organisée par l'ICPA et la Direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion (DGAPR) du Maroc, la conférence porte un thème ambitieux : « Futurs humains et résilients : repenser les prisons grâce à l'innovation, aux infrastructures et à la technologie ».

Pour Kavan et Marayca, la PDTC représente une opportunité de remettre en question le statu quo et de démontrer que les prisons n'ont pas à choisir entre sécurité et humanité.

« Souvent, nous faisons face à des défis similaires dans le monde entier », explique Marayca. « Nous pouvons apprendre les uns des autres et continuer à trouver des moyens meilleurs, plus durables et plus économiques d'améliorer la vie des personnes incarcérées et du personnel qui travaille avec elles — tout en rendant les communautés plus sûres. »

## Au-delà des barreaux et du béton

Leurs questions ne sont pas simples : comment concevoir un espace sécurisé sans qu'il paraisse punitif ? Comment allier efficacité opérationnelle et dignité humaine ? L'architecture peut-elle réduire violence et automutilation ? Pour Marayca, tout commence par la compréhension des traumatismes. « Pour que les personnes changent et se reconstruisent, il faut planifier des espaces sûrs et les concevoir pour favoriser la guérison », dit-elle. « Ce processus dépend des actions et interactions vécues dans ces lieux. »

Kavan ajoute une nuance essentielle : « Les modèles qui soutiennent la réinsertion, privilégient le bien-être du personnel et encouragent les interactions positives créent des environnements plus sûrs. La sécurité ne doit pas être un simple ajout ; elle doit s'intégrer à une conception thérapeutique et informée par le traumatisme. »



# CONCEVOIR L'ESPOIR : COMMENT DEUX EXPERTS EN CONCEPTION CARCÉRALE RÉINVENTENT LES ESPACES CORRECTIONNELS

Les recherches de la professeure Dominique Moran montrent que les établissements disposant de plus d'espaces verts à l'intérieur de leurs enceintes connaissent moins d'automutilation et de violence. Le personnel rapporte moins d'absences pour maladie. Les bénéfices sont particulièrement marqués chez les jeunes, les personnes non condamnées et dans les contextes de surpopulation.

«L'exposition à des espaces verts ou même à des images de nature a des effets restaurateurs, augmente le calme et offre des moments de réflexion», souligne Marayca. « Ce n'est pas un simple luxe, c'est une infrastructure essentielle.»

## Le retour humain sur investissement

Et le coût dans tout ça ? Les établissements pénitentiaires sont parmi les bâtiments publics les plus coûteux, fonctionnant 24 h/24, 365 jours par an. Tout ce focus sur le bien-être et la durabilité doit bien avoir un prix élevé ? Pas forcément, explique Kavan. « Les coûts initiaux de construction sont importants, mais ils sont souvent éclipsés par les dépenses opérationnelles continues. Même de modestes améliorations en efficacité énergétique, conservation de l'eau et réduction des déchets peuvent générer des économies significatives à long terme.»

Marayca insiste sur un autre type de retour : « L'investissement le plus durable dans un établissement correctionnel, c'est d'investir dans les personnes incarcérées et le personnel. Briser le cycle de la récidive et de l'incarcération générationnelle réduit l'impact humain et environnemental global. »

Elle cite un exemple frappant : « J'ai vu des établissements où des unités plus petites et sûres, combinées au bon modèle de personnel et à des activités significatives, pouvaient être gérées à coût égal ou inférieur à de plus grandes unités, tout en offrant plus de flexibilité pour l'avenir. »

Kavan a sa propre mesure du succès. « Je n'oublierai jamais un échange avec une personne anciennement incarcérée qui m'a dit : 'Il y avait quelque chose dans cet endroit, les opportunités offertes, l'attention du personnel et les installations de formation qui m'ont donné confiance en mes compétences, et ce lieu m'a fait sentir qu'une meilleure vie m'était possible. Depuis ma libération, j'ai le même emploi à plein temps depuis plus de trois ans, mon fils a un foyer stable, et je sais que je n'y retournerai jamais.' »

« C'est ça », dit-il simplement, « pourquoi nous faisons ce travail. »

## Climat, contexte et sensibilité culturelle

Il n'existe pas de solution universelle en matière de conception correctionnelle. Un établissement au Maroc fait face à des défis climatiques différents de ceux d'un établissement en Norvège. Les attentes culturelles varient, tout comme les ressources disponibles.

Kavan souligne l'importance d'une conception adaptée au climat : « Dans les régions chaudes, par exemple, des constructions à forte inertie thermique, une orientation optimisée des bâtiments et une végétation offrant de l'ombre permettent un accès sûr aux espaces extérieurs tout en limitant la chaleur et en favorisant le bien-être. Les systèmes de gestion de l'eau, comme la récupération des eaux de pluie, sont essentiels dans les régions sujettes à la sécheresse. »

Marayca souligne que l'adaptabilité va au-delà de l'infrastructure physique : « Les établissements conçus pour favoriser le bien-être des personnes incarcérées et du personnel restent pertinents dans le temps. Même si la population évolue, les principes fondamentaux d'une conception informée par le traumatisme et biophilique restent universels. »

## Un mouvement en croissance

Le succès de la conférence internationale de planification et design de 2024 à Istanbul, qui a réuni plus de 250 délégués, a montré l'intérêt pour ce sujet. Marayca bénéficie encore des liens créés à cette occasion : « Je suis encouragée par une clientèle émergente, consciente et engagée socialement et environnementalement. Je me réjouis aussi de la coopération croissante entre agences correctionnelles, organisations de recherche, personnes ayant une expérience vécue et groupes communautaires. » Pour Kavan, l'espoir est plus simple : « Les retours positifs des personnes concernées et du personnel sur l'impact des environnements réhabilitatifs sur leur santé mentale, leur estime de soi, leur plaisir au quotidien et leur espoir pour l'avenir. » Il ajoute avec enthousiasme : « Et la conférence se tiendra au Maroc. C'est très excitant ! »

PDT 2026 proposera exposants, démonstrations technologiques, panels, ateliers et visites de prisons locales. Elle s'adresse aux praticiens correctionnels, architectes, planificateurs, développeurs technologiques, décideurs et tous ceux intéressés par le lien entre justice et design.

« C'est une occasion unique pour les praticiens correctionnels d'échanger leurs connaissances de terrain avec des innovateurs sociaux et réformateurs », souligne Marayca. « Ce type de conférence offre une plateforme incomparable pour la réflexion créative, le développement technologique et l'innovation. »

Pour Kavan, les enjeux sont clairs : « Nous croyons que notre environnement nous influence profondément. Si l'architecture peut offrir de l'espoir et transformer des vies, nous avons la responsabilité de le faire. » La Prison Design and Technology Conference se tiendra du 21 au 24 avril 2026 à Rabat, Maroc. Plus d'informations sur le site de l'International Corrections and Prisons Association.

Car au final, il ne s'agit pas seulement de bâtiments, mais de personnes et de la possibilité de transformation.

The top of security.



STUVHSL COMPACT

## MORE SECURITY. LESS EFFORT.

By simply replacing your locks 1:1, you can increase security in just a few minutes—without interrupting operations.

**Security meets flexibility.**

**HSL COMPACT- high end retrofit locks for modern prisons.**

HSL COMPACT locks are specially developed for high-security areas in prisons, police stations, and military facilities. Thanks to identical dimensions, they can be used as 1:1 replacement for previous CHUBB® detention room locks.



learn more



### PRODUCT SERIES HIGHLIGHTS



**Maximum resistance to vandalism**  
- Stainless steel finish and side loads of 50 kN



**Recodable** -  
If keys are lost you can recode HSL locks without tools, in 5 sec. / lock



**Master / Group options** -  
HSL locks support up to 21 different subgroups

Contact our sales team for more information:

**Phillip Schickenberg (Mr)**

T: +49 20 56-140

E: sales@stuv.info

I: www.stuv.info





# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

Par Marie Claire Van Hout, Alexa Johnson-Gomez, Reda Madroumi, Ivan Calder, Barbara Frey, Julie Matonich

La population carcérale féminine continue d'augmenter, alors que les prisons du monde entier ne respectent pas les normes internationales en matière de droits humains. Beaucoup sont surpeuplées, mal équipées et dangereuses, surtout pour les femmes. Les femmes en prison constituent un groupe obstétrical à haut risque, avec des déficits en soins périnataux entraînant une morbidité et une mortalité maternelle et infantile évitables. L'incarcération mère-enfant et la séparation mère-enfant peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé et le bien-être intergénérationnels. Dans cette analyse, nous présentons des normes essentielles pour les soins périnataux des femmes et des enfants incarcérés, alignées sur les obligations en matière de droits humains, en privilégiant les alternatives à l'emprisonnement et, lorsque des peines privatives de liberté sont appliquées, en mettant l'accent sur les pratiques de base essentielles en prison (intégration des prisons dans les stratégies nationales de santé maternelle, dotation des établissements pénitentiaires en ressources, services, personnel et compétences médicales, prise en charge médicale complète de la grossesse, soins obstétriques et postnatals, et planification de la libération). Pour garantir le respect des droits des femmes et des enfants dans des contextes divers, ces normes doivent être appliquées via des inspections indépendantes, des audits cliniques et un suivi intégré de la santé publique et pénitentiaire des résultats périnatals.

La population carcérale mondiale est restée stable, avec 11,5 millions de personnes en 2025.<sup>1</sup> Cependant, la proportion de femmes incarcérées continue de croître à un rythme alarmant.<sup>1,2</sup> Plus de 733 000 femmes et filles sont incarcérées dans le monde, la population carcérale féminine ayant augmenté de 57 % depuis 2000.<sup>1,2</sup> Les hausses les plus marquées sont observées en Amérique du Sud (Brésil), en Amérique centrale (El Salvador et Guatemala), et en Asie du Sud-Est (Cambodge et Indonésie). Les États-Unis comptent le plus grand

nombre de femmes en prison dans le monde (environ 174 607).<sup>2</sup> Les taux d'incarcération des femmes sont généralement liés à des réponses punitives pour des infractions liées aux drogues, des infractions directement ou indirectement liées à la violence basée sur le genre, et des infractions non violentes de faible gravité, souvent associées à la pauvreté.<sup>1-3</sup> Les femmes incarcérées présentent souvent des besoins de santé complexes et importants, incluant des maladies psychiatriques, une dépendance aux substances et des traumatismes,<sup>1,4</sup> et peuvent vivre la grossesse et la maternité en prison.<sup>5-7</sup>

Les estimations mondiales du nombre d'enfants ou de grossesses en prison ne sont pas disponibles, car de nombreux pays ne collectent pas de données fiables.<sup>8</sup> Les chiffres les plus récents de l'ONU estiment que 19 000 enfants vivent avec leur principal aidant en prison, presque tous avec leur mère.<sup>9</sup> Il n'existe pas d'approche commune pour la gestion et les soins des femmes enceintes, des femmes allaitantes et des nourrissons privés de liberté, ni de normes de qualité pour répondre aux besoins de santé maternelle et pédiatrique,<sup>10-12</sup> et la prise de décision judiciaire ne se concentre généralement pas sur « l'intérêt supérieur de l'enfant » comme l'exige la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.<sup>13,14</sup> Le degré de soutien, d'utilisation et de financement des alternatives à l'emprisonnement varie à l'échelle mondiale.<sup>12,15-17</sup> Lorsqu'une peine privative de liberté est appliquée, comme c'est le cas pour les infractions plus graves, les politiques du système pénitentiaire incluent la séparation mère-enfant à l'entrée en prison, l'hébergement de la mère et de l'enfant au sein de la population carcérale générale ou dans des cellules séparées, ou le placement dans des unités mère-bébé.<sup>8,14</sup>

Les pays ont des spécifications différentes concernant la durée pendant laquelle les enfants peuvent rester avec leur mère en prison, la plupart fixant un âge

# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

maximum (généralement la fin de l'allaitement).<sup>8,17,18</sup> Malgré les normes et obligations internationales reconnues en matière de droits humains concernant le traitement de toutes les personnes incarcérées (par exemple, Règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus<sup>19</sup> et Règles des Nations Unies pour le traitement des femmes détenues et mesures non privatives de liberté pour les délinquantes<sup>20</sup>), de nombreuses prisons dans le monde ne respectent pas ces standards et sont surpeuplées, mal dotées et dangereuses, surtout pour les femmes.<sup>1,21,22</sup>

Les Mécanismes nationaux de prévention relevant du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OP-CAT)<sup>23</sup> et les comités des organes de traité de l'ONU documentent régulièrement la négligence et les violations des droits concernant la situation et le traitement des femmes enceintes et des mères incarcérées dans le monde entier.<sup>14,22,24</sup> Les femmes qui entrent en prison pendant la grossesse subissent

fréquemment des inégalités sociales et structurelles de longue date qui précèdent leur incarcération, incluant pauvreté, violences sexistes, traumatismes, logement instable, mauvais accès aux soins prénataux, et taux disproportionnellement élevés de consommation de substances et de troubles de santé mentale.<sup>1-4,10</sup>

Ces déterminants croisés signifient que les mauvais résultats périnatals chez les femmes en prison ne peuvent être attribués uniquement à l'environnement carcéral. L'emprisonnement fonctionne souvent comme une forme de « soins compensatoires », dans laquelle les services fournis en détention tentent de combler les lacunes résultant d'inégalités systémiques plus larges et du mauvais accès aux soins dans la communauté.<sup>3,4,6,7,10</sup> La grossesse en prison comporte un risque clinique élevé, avec des déficits en soins périnataux entraînant de nombreuses morbidités et mortalités maternelles et pédiatriques évitables.<sup>5-7,10,24-26</sup>

Les risques sont amplifiés par l'incapacité des autorités pénitentiaires à garantir des environnements sûrs, par des preuves de traitements cruels, dégradants et inhumains (par exemple, isolement, usage de contraintes lors de l'accouchement), par l'inaccessibilité aux soins obstétriques d'urgence et par l'insuffisance d'accès à des soins de santé sexuelle, reproductive et pédiatrique de qualité.<sup>5-7,10-12,22,25,26</sup>

L'incarcération mère-enfant ou la séparation peut entraîner d'autres conséquences substantielles, durables et intergénérationnelles sur la santé et le plan social.<sup>5-7,10</sup> La reconnaissance de ces facteurs sous-jacents de désavantage est essentielle pour comprendre la vulnérabilité accrue des femmes enceintes en détention et la nécessité de réformes complètes alignées sur les droits. Il existe un consensus international croissant selon lequel l'emprisonnement des femmes enceintes et postpartum est rarement justifié et est incompatible avec les obligations en matière de droits humains et la nécessité de prioriser l'intérêt supérieur de l'enfant.<sup>11-15,17,18</sup>

Les mesures de décongestion, incluant une application et une priorisation accrues des alternatives à l'emprisonnement, ainsi que des réformes immédiates fondées sur les preuves pour respecter, protéger et réaliser les droits et résultats maternels et pédiatriques en prison sont cruciales.<sup>3,4,7,11-13,15,17,18,24,27-29</sup>

Les preuves concernant les alternatives communautaires restent limitées, mais celles disponibles soulignent leur potentiel à réduire les préjugés et à renforcer la continuité des soins périnatals.<sup>12,14-17</sup> Combinés aux risques identifiés liés aux soins périnataux en prison, incluant la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale évitables, le manque d'accès à l'obstétrique d'urgence, les conditions dangereuses et les environnements aggravant les traumatismes, ces facteurs soutiennent l'argument selon lequel les mesures non privatives de liberté devraient être la réponse présumée, la privation de liberté n'étant utilisée que lorsqu'aucune alternative sûre n'existe.

Dans ce Point de vue, nous présentons une série de standards essentiels pour les soins périnataux et la prise en charge des femmes enceintes et/ou allaitantes et de leurs nourrissons lorsqu'ils sont en contact avec le système pénal, alignés sur les obligations internationales en matière de droits humains. Les standards sont également applicables à d'autres contextes dans lesquels les femmes sont privées de liberté, tels que les centres de détention pour immigrantes.

Le panel présente 42 standards répartis sur sept dimensions, développés par une équipe multidisciplinaire de coauteurs (médecine, santé publique, droit et psychologie) sur la base d'une revue narrative rapide<sup>27</sup> et affinés par consensus par un panel d'experts mondial (annexe pp 1-13). 36 professionnels (y compris avec expérience vécue) représentant décideurs, santé pénitentiaire, prestataires cliniques et sociaux, avocats, société civile et chercheurs d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Afrique subsaharienne (27 femmes, 9 hommes) ont validé les standards (annexe p 2). En mettant l'accent sur l'équivalence des résultats de santé plutôt que sur l'équivalence des services, les standards reconnaissent la variation mondiale des systèmes de santé maternelle et la nécessité de stratégies de mise en œuvre adaptées au contexte dans différentes juridictions.

Ils visent non seulement à améliorer les soins périnataux pour les femmes incarcérées et leurs enfants, mais aussi à orienter les pratiques vers des modèles de soutien communautaires, traumainformés et fondés sur les droits. En respectant les obligations larges en matière de droits humains telles que fournies par les Règles minimales des Nations Unies pour le traitement des détenus et les Règles de l'ONU pour le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives pour les délinquantes,<sup>19,20</sup> ces standards représentent une première étape pour soutenir les efforts visant à réduire la surpopulation

# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

carcérale et à encourager l'application accrue d'alternatives à l'emprisonnement des femmes pendant la période périnatale.

Nous recommandons le développement supplémentaire de directives techniques de l'ONU et la traduction de ces standards dans les politiques gouvernementales spécifiquement dirigées vers cette population vulnérable. En favorisant l'équivalence des résultats maternels et pédiatriques, en plus de soins au moins équivalents à ceux disponibles dans la communauté, et en mettant en œuvre une prise en charge intégrée entre communauté et prison, la santé maternelle et infantile peut être mieux protégée et assurée. Un investissement accru dans les soins communautaires, l'intégration de l'expérience vécue et le suivi des résultats périnatals via des mécanismes de contrôle indépendant sont essentiels pour réduire la morbidité et la mortalité évitables chez les mères et nourrissons affectés par le système pénal. Les audits cliniques et les mécanismes d'inspection indépendants, y compris ceux créés par l'OP-CAT, sont cruciaux pour surveiller les standards carcéraux et garantir l'accès et la qualité des soins de santé fournis. Les efforts de suivi aident à assurer le respect des droits humains et la responsabilité, jouant un rôle clé dans le soutien et la garantie de résultats positifs en santé périnatale pour les mères et enfants vivant en prison.<sup>14,22,24,28,29</sup>

Dans ce contexte, le travail des organisations non gouvernementales (ONG) pour aider à mettre en œuvre les standards minimaux essentiels de soins périnatals pour les femmes et leurs enfants vivant dans les systèmes carcéraux est particulièrement important. Par exemple, l'ONG internationale Health through Walls intervient à l'échelle mondiale pour renforcer les soins de santé en prison, en collaborant avec les systèmes correctionnels des pays à faibles revenus afin d'améliorer la continuité des soins, notamment l'accès aux médicaments et aux équipements de diagnostic, le renforcement des capacités du personnel de soutien, et le développement de systèmes de santé pénitentiaires durables.

Leur modèle intègre les approches de santé publique, maternelle et pédiatrique avec les obligations en matière de droits humains en travaillant à combler de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre de ces standards minimaux essentiels de soins périnatals et de gestion en prison. Indépendamment du niveau de soins périnatals dans la communauté et du contexte carcéral (milieux à ressources élevées ou faibles), très peu de données sont disponibles concernant les résultats périnatals et la santé longitudinale des mères et des enfants en contact avec le système pénal, notamment sur les plans psychosocial, sanitaire, criminel, juridique et de mortalité, que ce soit pour les femmes (et leurs enfants) bénéficiant d'alternatives à l'emprisonnement ou pour celles vivant la période périnatale en prison. Des recherches supplémentaires sont nécessaires concernant le respect de la procédure dans l'évaluation de la vulnérabilité et la

prise de décision judiciaire, ainsi que la faisabilité économique ou les modèles de coût pour la mise en œuvre des 42 standards.

D'autres axes de recherche incluent les besoins complexes en santé des femmes vivant en prison, les différences socioéconomiques et contextuelles dans la qualité des soins périnatals en communauté et en prison ainsi que la gouvernance des soins de santé, et la compréhension sociopolitique des résistances politiques ou des obstacles idéologiques à la réforme. La recherche participative — co-conçue avec des personnes ayant vécu la grossesse et la parentalité en prison — qui illustre les voix des femmes incarcérées, doit jouer un rôle central pour soutenir la défense continue des alternatives à l'emprisonnement, l'amélioration des standards carcéraux et l'accompagnement des familles affectées.

## ***Panel : Normes essentielles pour les soins périnataux des femmes et de leurs enfants vivant en prison***

### **Priorisation des alternatives à l'emprisonnement**

1- Les alternatives à l'emprisonnement pendant la période périnatale doivent être envisagées au cas par cas et priorisées par le système pénal, lorsque cela est possible, afin de garantir la sécurité de la mère et de l'enfant.

2- Les femmes devant accoucher pendant la durée de leur détention devraient, si possible, rester dans la communauté, dans un environnement où le logement, la nourriture, les soins périnatals et le traitement des troubles liés à l'usage de substances sont facilement accessibles.

3- Pendant la période périnatale, les alternatives à l'emprisonnement, telles que les mesures non privatives de liberté en milieu communautaire, devraient inclure au minimum des options de détention à domicile et de foyers collectifs.

4- Les mesures non privatives de liberté en milieu communautaire pendant la période périnatale devraient être financées de manière à garantir un soutien pour les soins périnatals et postnataux équivalent aux standards communautaires.

Principes fondamentaux des soins périnatals en prison

5- Les femmes incarcérées doivent bénéficier de services de santé genres, culturellement adaptés et informés par les traumatismes, répondant ou dépassant les standards de soins disponibles dans la communauté.

6- Un équilibre doit être maintenu entre la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires en prison

et la fourniture d'un soutien équitable en matière de santé, de bien-être et d'assistance.

7- Les programmes de soins périnatals en prison doivent s'appuyer sur une stratégie nationale de soins périnatals en communauté et offrir un niveau de soins équivalent.

8- Des ressources adéquates et équitablement réparties, incluant finances, équipements, personnel et

# **NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON**

formation, doivent être allouées aux services cliniques et de soutien tout au long de la période périnatale en prison, afin d'assurer la durabilité et l'accessibilité de ces services.

9- La définition claire des services médicaux et de soutien, des rôles et responsabilités, et des délais pertinents doit être communiquée dès l'admission en prison et affichée dans des lieux accessibles à la population féminine incarcérée.

10- Les programmes de soins périnatals en prison doivent offrir des soins pré-grossesse et postnataux fondés sur des données probantes, des évaluations médicales régulières, un suivi de la santé et du bien-être, et un soutien via une approche multi-agences intégrée (publique, privée, ONG) conçue pour garantir aux femmes incarcérées (y compris celles enceintes, allaitantes ou avec enfants) l'équivalence des soins et le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant.

11- Les programmes de soins périnatals en prison doivent être assurés par du personnel formé et disposer de l'infrastructure nécessaire.

12- Toutes les femmes enceintes et en post-partum doivent bénéficier d'un dépistage confidentiel en santé mentale et avoir accès à un suivi approprié, continu, et à un soutien psychosocial.

13- Le traitement des addictions doit être disponible chaque fois que cliniquement indiqué pendant la période périnatale, en tenant compte des expériences de victimisation antérieures, des besoins spécifiques des femmes enceintes et des bébés pouvant naître avec un syndrome de sevrage néonatal, ainsi que des femmes avec enfants.

## **Gestion de la grossesse en prison**

14- Les femmes vivant en prison doivent avoir un accès rapide aux tests de grossesse, en particulier à l'admission, ainsi qu'un accès rapide aux résultats.

15- Les femmes enceintes en prison doivent bénéficier d'un accès rapide au conseil sur la grossesse, incluant des informations sur l'avortement, les soins périnataux et postnataux, les attentes concernant l'accouchement, l'élaboration d'un plan de grossesse, et les options de placement de l'enfant selon la législation nationale.

16- Au-delà de la simple information, les femmes enceintes en prison doivent pouvoir poser des questions, changer d'avis sur leurs décisions, et avoir un accès rapide aux services ou options qu'elles choisissent de suivre.

17- Les femmes enceintes en prison doivent bénéficier d'évaluations de santé complètes et rapides, incluant le dépistage de conditions telles que le VIH, l'hépatite C ou toute anomalie congénitale, avec accès à un traitement rapide et adapté à leurs besoins spécifiques, y compris la prévention de la transmission mère-enfant.

18- La consommation de substances pendant la grossesse ne doit pas être criminalisée, afin de permettre aux femmes enceintes en prison d'être

dépistées et traitées pour leur consommation sans crainte de sanctions supplémentaires, de stigmatisation ou de conséquences légales.

19- Les éléments essentiels des soins périnataux en prison devraient inclure :

- Examens médicaux réalisés par des professionnels de santé, équivalents à ceux disponibles dans la communauté
- Accès aux tests diagnostiques conformément aux directives nationales
- Voies de référence appropriées vers les services communautaires et externes pour assurer la continuité des soins avec des moyens de transport adaptés
- Dépistage viral et administration des vaccins recommandés selon les directives nationales
- Fourniture de soins informés par le traumatisme, culturellement adaptés et sensibles au genre, incluant le traitement des troubles liés à la consommation de substances et la prise en charge des pertes de grossesse si nécessaire
- Éducation périnatale et accès à une supplémentation nutritionnelle, y compris les vitamines périnatales
- Élaboration d'un plan individualisé pour l'accouchement et les soins postnatals, incluant l'allaitement et le contact mère-enfant lorsque cela est approprié
- Prise en compte de l'intersectionnalité lors de la fourniture de soins individualisés aux personnes incarcérées

20- Les femmes enceintes en prison doivent recevoir une nutrition adaptée pour soutenir une grossesse saine

21- L'emploi et les activités récréatives en prison doivent être disponibles, offrant aux femmes enceintes un équilibre sain entre repos, activité, exercice et participation sociale

22- Les femmes enceintes en prison ne doivent en aucun cas être placées en isolement cellulaire

## **Soins obstétricaux, complications et travail en prison**

23- Les femmes enceintes en prison doivent avoir accès à des consultations obstétricales non programmées ou d'urgence, disponibles 24 h/24

24- Tout le personnel correctionnel et médical doit être formé pour reconnaître et répondre de manière appropriée et sérieuse à tout signe ou symptôme de complications liées à la grossesse, en garantissant une orientation et une intervention rapides

25- Les femmes enceintes en prison doivent être transportées de manière sûre et rapide vers un hôpital de maternité pour l'accouchement

26- Les femmes enceintes en prison doivent recevoir des conseils sur leurs options d'accouchement et être activement impliquées dans le processus de décision autant que possible

27- Les femmes enceintes en prison doivent pouvoir bénéficier de l'assistance d'une personne de soutien à

# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

l'accouchement de leur choix tout au long de la période périnatale, telle qu'une doula, un membre de la famille ou un ami

28- Les instruments de contention ne doivent jamais être utilisés sur les femmes incarcérées pendant le travail, l'accouchement et immédiatement après la naissance

29- La seule exception est lorsque la femme constitue une menace immédiate et grave pour elle-même ou pour autrui, certifiée par un professionnel agréé et ne pouvant être raisonnablement évitée par d'autres moyens, et doit faire l'objet d'une surveillance étroite  
30- Si la contention est nécessaire, elle doit utiliser la méthode la moins restrictive possible pour garantir la sécurité et ne doit jamais limiter les mouvements des jambes ni la capacité à se protéger d'une chute

## Soins postnataux et conditions en prison

31- Les soins médicaux postnataux doivent être assurés par les professionnels de santé pénitentiaires et les prestataires de santé publique communautaires afin de garantir la continuité des soins et le respect des normes de bonnes pratiques

32- Les femmes incarcérées avec leur nouveau-né et qui choisissent d'allaiter doivent recevoir une éducation et un soutien à l'allaitement selon les standards communautaires, ainsi que le matériel adéquat pour exprimer leur lait

33- Les femmes post-partum en prison doivent bénéficier d'un dépistage confidentiel en santé mentale, de conseils et de soutien, notamment lorsque la mère et l'enfant sont séparés

34- Lorsque les nourrissons sont autorisés à rester en prison, les établissements doivent créer des environnements sains et sûrs permettant aux femmes incarcérées de tenir et d'allaiter leurs bébés.

35- Les établissements doivent faciliter les visites familiales dans des espaces adaptés aux jeunes enfants et aux nouveaux parents.

36- Les soins aux nourrissons en prison doivent respecter les normes communautaires en pédiatrie, incluant des examens réguliers par un professionnel qualifié et l'accès aux vaccinations de routine selon les directives nationales.

37- Les femmes incarcérées avec leurs nourrissons ne doivent jamais être placées en isolement.

## Décisions et processus de séparation mère–enfant

38- Les décisions officielles concernant le moment de la séparation d'un enfant d'avec sa mère doivent se baser sur des évaluations individuelles et viser l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux lois nationales pertinentes et aux options disponibles dans la communauté.

39- Le retrait de l'enfant de la prison ou de l'hôpital après la naissance doit toujours se faire avec sensibilité,

même lorsque des solutions de garde alternatives adaptées à l'intérêt supérieur de l'enfant ont été identifiées et, pour les étrangères incarcérées, en consultation avec les autorités consulaires.

40- Après la séparation, lorsque les enfants sont placés auprès de la famille, de proches ou dans d'autres structures de garde, les femmes incarcérées doivent bénéficier de la possibilité maximale de rencontrer leurs nourrissons ou enfants, en complément des visites habituelles, tant que cela est dans l'intérêt des enfants et que la sécurité publique n'est pas compromise.

## Planification de la libération

41- Lors de la planification de la libération, la continuité des ressources financières, psychologiques et parentales, y compris les orientations vers les services communautaires, doit être accessible et offerte aux femmes et à leurs familles pour faciliter une réinsertion réussie.

42- La gestion de cas intégrée, incluant la continuité des soins médicaux, doit être activement soutenue à la sortie vers la communauté afin de préserver et stabiliser les relations parent–enfant.

## Contributors

MCVH conceived the Viewpoint and was responsible for development, drafting, and final submission. BF, JM, IC, AJ-G, and RM provided medical, prison system, health psychology, and human rights law expertise in drafting and review of the Viewpoint before submission.

All authors contributed to drafting and revising the manuscript and approved the final version.

## Declaration of interests

We declare no competing interests.

## Acknowledgments

The authors wish to acknowledge the contribution of the expert panel members of the International Corrections and Prisons Association Healthcare in Prisons Network and the Children of Incarcerated Caregivers Global Prison Nursery Network in developing and agreeing on the 42 standards



# LES RÉFÉRENCES

1. Penal Reform International. Global prison trends 2025. May, 2025. [www.penalreform.org/resource/global-prison-trends-2025/](http://www.penalreform.org/resource/global-prison-trends-2025/) (accessed Sept 22, 2025)
2. Fair H, Walmsley R. World female imprisonment list sixth edition. Women and girls in penal institutions, including pre-trial detainees/remand prisoners. Institute for Crime & Justice Policy Research. 2025. [www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world\\_female\\_imprisonment\\_list\\_6th\\_edition.pdf](http://www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world_female_imprisonment_list_6th_edition.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
3. Penal Reform International, Women Beyond Walls. From poverty to punishment. Examining laws and practices which criminalise women due to poverty or status worldwide. March, 2025. [www.womenbeyondwalls.org/\\_files/ugd/2d77c8\\_728255cd7e498189391b05638667ae.pdf](http://www.womenbeyondwalls.org/_files/ugd/2d77c8_728255cd7e498189391b05638667ae.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
4. Van den Bergh BJ, Gatherer A, Fraser A, Moller L. Imprisonment and women's health: concerns about gender sensitivity, human rights and public health. *Bull World Health Organ* 2011; 89: 689–94.
5. Kirubarajan A, Tsang J, Dong S, et al. Pregnancy and childbirth during incarceration: a qualitative systematic review of lived experiences. *BJOG* 2022; 129: 1460–72.
6. Bard E, Knight M, Plugge E. Perinatal health care services for imprisoned pregnant women and associated outcomes: a systematic review. *BMC Pregnancy Childbirth* 2016; 16: 285.
7. Hawkins SS. Reproductive health care for incarcerated women in the prenatal and postpartum periods. *J Obstet Gynecol Neonatal Nurs* 2024; 53: 220–33.
8. Van Hout MC, Klankwarth UB, Fleißner S, Stöver H. Children living in prison with a primary caregiver: a global mapping of age restrictions and duration of stay. *Lancet Child Adolesc Health* 2023; 7: 809–14.
9. UN General Assembly. Global study on children deprived of liberty. July 11, 2019. <https://docs.un.org/en/A/74/136> (accessed Sept 22, 2025).
10. Alirezaei S, Latifnejad Roudsari R. The needs of incarcerated pregnant women: a systematic review of literature. *Int J Community Based Nurs Midwifery* 2022; 10: 2–17.
11. Inter-American Commission on Human Rights. Women deprived of liberty in the Americas. March 8, 2023. [www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/2023/Informe-Mujeres-privadas-libertad\\_ENG.pdf](http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/2023/Informe-Mujeres-privadas-libertad_ENG.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
12. Association for the Prevention of Torture. Global report on women in prison analysis from National Preventive Mechanisms. December, 2024. [https://www.apt.ch/sites/default/files/2025-06/APT\\_Women%20in%20Prisons\\_Global%20Report\\_EN\\_FINAL.pdf](https://www.apt.ch/sites/default/files/2025-06/APT_Women%20in%20Prisons_Global%20Report_EN_FINAL.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
13. Johnson-Gomez A, Matonich J. To prison, with mom: international due process issues for children and mothers posed by prison nurseries. *Columbia J Gend Law* 2025; 46: 15–34.
14. Van Hout MC, Fleißner S, Klankwarth UB, Stöver H. "Children in the prison nursery": global progress in adopting the Convention on the Rights of the Child in alignment with United Nations minimum standards of care in prisons. *Child Abuse Negl* 2022; 134: 105829.
15. Center for Leadership Education in Maternal & Child Public Health, University of Minnesota-Twin Cities, School of Public Health. Alternatives to incarceration for pregnant & postpartum people in the U.S. national university based collaborative on justice involved women and children (JIWC). 2023. <https://mch.umn.edu/wp-content/uploads/2023/03/JIWC-Policy-Brief-Alternatives-to-Sentencing-3.2023-1.pdf> (accessed Sept 22, 2025).
16. Giacomello C, Garcia Castro T. Imprisoned at home: women under house arrest in Latin America. July, 2020. [www.wola.org/analysis/women-under-house-arrest-in-latin-america/](http://www.wola.org/analysis/women-under-house-arrest-in-latin-america/) (accessed Sept 22, 2025)
17. Loucks N. Alice Wambui Macharia, Rights of the child, mothers and sentencing: the case of Kenya. *Punishm Soc* 2024; 26: 443–45.
18. Van Hout MC, Fleißner S, Klankwarth U, Stöver H. Children living with incarcerated mothers are invisible and neglected in the global prison population. *Lancet Child Adolesc Health* 2024; 8: 317–19.
19. UN Office on Drugs and Crime. The United Nations standard minimum rules for the treatment of prisoners (the Nelson Mandela Rules). 2016. [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson\\_Mandela\\_Rules-E-ebook.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Nelson_Mandela_Rules-E-ebook.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
20. UN Office on Drugs and Crime. United Nations rules for the treatment of women prisoners and non-custodial measures for women offenders (the Bangkok Rules). March 16, 2011. [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Bangkok\\_Rules\\_ENG\\_22032015.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Bangkok_Rules_ENG_22032015.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
21. United Nations Office on Drugs and Crime. United Nations system common position on incarceration. April, 2021. [www.unodc.org/res/justice-and-prison-reform/nelsonmandelarules-Gof/UN\\_System\\_Common\\_Position\\_on\\_Incarceration.pdf](https://www.unodc.org/res/justice-and-prison-reform/nelsonmandelarules-Gof/UN_System_Common_Position_on_Incarceration.pdf) (accessed Sept 22, 2025).
22. Van Hout MC, Fleißner S, Stöver H. # me too: global progress in tackling continued custodial violence against women: the 10-year anniversary of the Bangkok Rules. *Trauma Violence Abuse* 2023; 24: 515–29.
23. UN. Optional protocol to the convention against torture and other cruel, inhuman and degrading treatment or punishment. Dec 18, 2022. <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/optional-protocol-convention-against-torture-and-other-cruel> (accessed Sept 22, 2025).
24. Van Hout MC, Fleißner S, Stöver H. Women's right to health in detention: United Nations Committee observations since the adoption of the United Nations rules for the treatment of women prisoners and non-custodial measures for women offenders ('Bangkok Rules'). *J Hum Rights Pract* 2023; 15: 138–55.
25. Brawley V, Kurnat-Thoma E. Use of shackles on incarcerated pregnant women. *J Obstet Gynecol Neonatal Nurs* 2024; 53: 79–91.
26. Van Hout MC, Mhlanga-Gunda R. Contemporary women prisoners health experiences, unique prison health care needs and health care outcomes in sub Saharan Africa: a scoping review of extant literature. *BMC Int Health Hum Rights* 2018; 18: 31.
27. Van Hout MC, Frey B, Matonich J, et al. Global reform and diverse approaches regarding the care of pregnant and breastfeeding women in contact with the criminal legal system. *Lancet Obstet Gynaecol Womens Health* 2025; 1: e314–19.
28. Knittel A, Sufrin C. Maternal health equity and justice for pregnant women who experience incarceration. *JAMA Netw Open* 2020; 3: e2013096.
29. Usigbe J, Macey E, Klemme P, Williams M, Turman JE Jr. Applying a maternal standards of care audit tool and quality improvement process to improve healthcare for pregnant women in prison. *Int J Offender Ther Comp Criminol* 2023; 69: 2050–66.

# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

## Auteurs:



### Marie Claire Van Hout

La Professeure Marie Claire Van Hout est vice-présidente de la Recherche, de l'Innovation et de l'Impact à la South East Technological University en Irlande. Elle mène des recherches depuis plus de 20 ans dans les domaines du droit, des inégalités en santé et des droits humains des populations carcérales, et a publié plus de 320 articles scientifiques évalués par des pairs. Elle intervient régulièrement en tant que consultante indépendante ou experte pour le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe, et l'Organisation mondiale de la santé en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.



### Ivan Calder

Ivan Calder est le Directeur Général de Health through Walls, Directeur Général de Virtu Medical et Président du Groupe Réseau Santé de l'ICPA. Il est titulaire d'un diplôme en soins infirmiers, d'un master en psychiatrie des addictions et d'un master en administration des affaires. Parmi ses nombreuses fonctions, il a exercé en tant qu'agent correctionnel pour les Nations Unies, directeur de programme, directeur de prison, commissaire adjoint à l'administration de la justice en Australie, et responsable des soins de santé pour le National Health Service dans 20 établissements pénitentiaires au Royaume-Uni. Ivan possède une expérience directe des soins de santé et de la gestion dans les environnements carcéraux ainsi que des compétences en administration correctionnelle multi-juridictionnelle. Les thèmes centraux de sa carrière incluent l'engagement au service public, la recherche d'amélioration continue et la volonté de collaborer avec les parties prenantes pour obtenir les meilleurs résultats pour les populations vulnérables.



### Reda Madroumi

Reda Madroumi est doctorant en psychologie de la santé à la Liverpool John Moores University, avec une recherche centrée sur le soutien social et l'autogestion du diabète de type 2 au Royaume-Uni et au Maroc. Ses travaux utilisent des approches qualitatives et mixtes pour examiner comment le soutien informationnel, émotionnel, tangible et évaluatif est compris et appliqué dans différents contextes culturels et de soins de santé. Dans le cadre de ses activités académiques, Reda a également contribué à plusieurs études e-Delphi avec des experts et parties prenantes internationaux, soutenant le développement de consensus sur des sujets complexes de santé et de soins sociaux. Parallèlement à son doctorat, il a travaillé sur des projets de santé publique portant sur les inégalités de santé, l'accès aux soins pour les migrants et la résistance aux antimicrobiens, avec une expérience couvrant le recrutement communautaire, les entretiens qualitatifs et leur analyse, la co-production et la diffusion des connaissances pour des publics académiques et appliqués.



### Julie Matonich

Julie Matonich est avocate plaignante et cofondatrice de l'organisation Children of Incarcerated Caregivers (CIC). Avant de se concentrer sur le contentieux civil, représentant des enfants et des femmes enceintes victimes de soins médicaux insuffisants, Julie a exercé comme avocate de la défense pénale pendant plus de dix ans, défendant des clients, dont beaucoup étaient parents de jeunes enfants, devant les tribunaux d'État et fédéraux. Elle est présidente du conseil d'administration de CIC et codirectrice du Prison Nursery Project de CIC, qui se consacre au reporting et à la défense des droits, tout en animant un réseau mondial d'organisations à but non lucratif pour traiter des questions liées aux enfants vivant en prison avec leurs parents incarcérés dans le monde entier. En 2024-2025, elle a été co-enseignante du séminaire sur l'incarcération parentale et les droits de l'enfant à l'Université du Minnesota.

# NORMES ESSENTIELLES POUR LES SOINS PÉRINATAUX DES FEMMES ET DES ENFANTS VIVANT EN PRISON

---

## Auteurs:



### Barbara Frey

Barbara A. Frey, J.D., est une spécialiste internationale des droits humains, enseignante et militante. Elle a dirigé le Human Rights Program à l'Université du Minnesota de 2001 à 2022. Frey a publié et donné des conférences sur de nombreux sujets liés aux droits humains, notamment les enfants en contact avec le système pénal, la violence par armes à feu et les droits humains, les disparitions et l'impunité au Mexique, les droits des femmes et les méthodes de plaidoyer pour les droits humains. Elle a cofondé Minnesota Advocates for Human Rights et en a été la directrice exécutive de 1985 à 1997, tout en jouant un rôle clé dans la création de nombreuses autres organisations de défense des droits humains, notamment le Center for Victims of Torture, Children of Incarcerated Caregivers, Juvenile Justice Advocates, la Midwest Coalition of Human Rights et l'Observatory on Disappearances and Impunity in Mexico. En reconnaissance de son impact, la Frey Fellowship est décernée chaque année pour soutenir un diplômé exceptionnel de l'Université du Minnesota poursuivant une carrière en droits humains internationaux.



### Alexa Johnson-Gomez

Alexa Johnson-Gomez est diplômée en 2024 de la faculté de droit de l'Université du Minnesota et a été Robina Fellow de sa promotion tout en travaillant pour Children of Incarcerated Caregivers. Elle a de l'expérience dans la réforme de la justice pénale, la peine de mort et les crèches en prison. Elle est avocate agréée dans le Minnesota.

A close-up photograph of a man and a woman. The man, on the left, has curly brown hair and a beard, wearing a grey button-down shirt. He is looking down at some papers on a desk. The woman, on the right, has dark hair and is wearing a denim jacket over a dark top. She is also looking down at the same papers. They appear to be in an office or study environment.

# DEVENEZ AUTEUR!

L'ICPA ENCOURAGE LES CONTRIBUTIONS  
POUR **AU-DELÀ DU MUR**, NUMÉRO 12

***PERSONNEL ET  
CULTURE ORGANISATIONNELLE***

# PRODUITS ET SERVICES D'ADHÉSION ICPA

## PUBLICATIONS POUR LES MEMBRES



Notre revue Advancing Corrections Journal, à comité de lecture, est publiée deux fois par an et contient des articles pratiques rédigés par des auteurs du monde entier. Disponible en version numérique et papier pour les membres.

### AU-DELÀ DU MUR

«Au-delà du mur» est le bulletin communautaire de l'ICPA envoyé à tous les membres en format numérique deux fois par an et contenant des actualités et des mises à jour sur les activités et initiatives récentes.

### e -BULLETIN

Les membres reçoivent régulièrement un résumé des annonces, notifications, articles mis en avant et autres informations via notre e-Bulletin publié chaque trimestre.

## SERVICES AUX MEMBRES



L'ICPA Online Academy offre des opportunités d'apprentissage grâce à un programme de webinaires et de sessions d'échanges interactives.

### CONNECT

Annuaire en ligne consultable d'individus, d'agences et d'entreprises impliqués dans les prisons et les services correctionnels. Créez votre profil et connectez-vous avec d'autres.

### REWIND

Le service « Rewind » est une bibliothèque vidéo à la demande contenant les enregistrements des sessions de conférences et webinaires passés. Plus de 300 heures de contenu disponibles en ligne.



Présentation de « Present » – le dernier service de l'ICPA pour les membres, offrant une plateforme pour assister à des présentations et formations en ligne via des sessions de webinaires en direct.



**ICPA**  
**2026**

**25–30 OCT  
BELFAST, NI**

# **ANNUAL CONFERENCE**

**THEME**

*Partnerships in a Modern Corrections  
Landscape: Responding to Increasing  
Growth and Complexity.*

# EST-CE QUE TOUT CONTACT PARENT-ENFANT FAIT LA DIFFÉRENCE QUE NOUS ATTENDONS ?

Les initiatives de renforcement du lien parent-enfant en milieu carcéral sont largement reconnues comme essentielles à travers le monde. Prisons, ONG et autorités publiques investissent des ressources importantes dans des projets visant à maintenir ou renforcer les relations entre les parents incarcérés et leurs enfants, souvent présentés comme des leviers de réhabilitation et de réinsertion. Toutefois, l'accord sur leur importance ne garantit pas une compréhension claire de leur efficacité. Comment déterminer si ces initiatives produisent réellement un impact ?

Cette question devient concrète lorsque les ressources sont limitées, que les projets se disputent une place dans l'organisation carcérale et que des choix doivent être faits quant à leur maintien, leur adaptation ou leur abandon. Elle s'explique aussi par le fait que le travail autour du lien parent-enfant en détention se situe à l'intersection de trois sphères rarement alignées : les obligations juridiques internationales, les réalités institutionnelles et l'expérience vécue des familles. Le débat sur le travail familial en prison porte encore souvent sur l'importance du contact. Cet article part d'un autre postulat : le contact compte. La question centrale concerne plutôt les formes de contact qui peuvent être financées, facilitées et maintenues de manière réaliste. Les décisions relatives à leur impact sont donc à la fois juridiques, éthiques, économiques et institutionnelles. Elles déterminent quelles formes de contact sont durablement soutenues et lesquelles sont écartées comme trop coûteuses ou complexes.

## LE CONTACT COMME NORME, ET NON COMME FAVEUR

Toute réflexion sur l'impact doit s'appuyer sur le cadre juridique international régissant le contact parent-enfant pendant l'incarcération. L'article 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant reconnaît le droit des enfants à maintenir des relations personnelles et des contacts directs avec leurs deux parents. Les Règles Nelson Mandela considèrent le contact familial comme un élément d'une détention humaine plutôt qu'un privilège discrétionnaire, tandis que les Règles de Bangkok soulignent sa dimension centrée sur l'enfant, notamment lorsque les liens de prise en charge sont perturbés.

Ensemble, ces instruments redéfinissent la notion de réussite. Les projets parent-enfant ne relèvent pas d'une logique caritative : ils constituent des moyens par lesquels les États cherchent à garantir les droits des enfants dans un contexte contraint. La question d'évaluation n'est donc pas seulement celle des intentions, mais celle de la suffisance, de l'accessibilité et de la qualité de la mise en œuvre, ainsi que des compromis nécessaires pour y parvenir. D'un point de vue psychologique, l'importance du contact ne réside pas dans sa simple existence, mais dans la qualité de l'expérience relationnelle qu'il permet. Les enfants bénéficient d'interactions favorisant la sécurité émotionnelle, la prévisibilité et la régulation des

**Tanja Sieme** est diplômée en économie d'entreprise et occupe le poste de responsable internationale du marketing au sein du groupe Telio, où elle dirige les activités de communication et soutient l'engagement de l'entreprise dans le secteur pénitentiaire.



En tant que membre du conseil d'administration de la fondation Connecting Hearts, elle s'investit personnellement dans le soutien aux enfants de parents incarcérés, en développant des initiatives concrètes en prison pour renforcer le lien parent-enfant et en sensibilisant le public à cette question.

émotions difficiles. Un contact mal préparé, émotionnellement contraint ou insuffisamment soutenu peut provoquer de la détresse sans offrir le cadre nécessaire pour la contenir et la traiter.

## PERSPECTIVE 1 : JURIDICTIONS ET ADMINISTRATIONS PÉNITENTIAIRES

Du point de vue des juridictions, les administrations pénitentiaires sont responsables de la sécurité, de la prévisibilité et de l'égalité de traitement. Les initiatives familiales sont donc évaluées non seulement selon leurs intentions, mais aussi selon leur intégration dans le fonctionnement quotidien des établissements. Un projet est jugé réussi lorsqu'il peut être mis en œuvre de façon stable, sans perturber le régime carcéral ni dépendre excessivement de la flexibilité individuelle du personnel. Un climat apaisé parmi les participants, moins de tensions autour des visites et une diminution des conflits avant ou après les contacts sont souvent vus comme des indicateurs positifs.

Cette perspective révèle cependant une tension interne. Certaines initiatives maintiennent le calme en limitant les échanges à des interactions superficielles ou émotionnellement restreintes. D'autres encouragent au contraire l'expression des émotions, le mouvement et la spontanéité. Bien que ces formats puissent paraître déstabilisants au début, ils peuvent favoriser des relations plus solides et plus saines sur le long terme.

Des projets comme Let's Get Loud — un programme mené aux Pays-Bas où des pères incarcérés rencontrent chaque semaine leurs enfants pendant plusieurs semaines pour préparer ensemble une performance de danse — illustrent concrètement cette tension. L'accueil régulier d'enfants en prison nécessite la disponibilité du personnel, des parcours de circulation clairs et des espaces adaptés. Il exige aussi un accord commun sur la gestion des émotions lorsqu'elles surgissent. Sans ces conditions, le projet ne devient pas simplement moins efficace : il devient impossible à réaliser.

# EST-CE QUE TOUT CONTACT PARENT–ENFANT FAIT LA DIFFÉRENCE QUE NOUS ATTENDONS ?

Un projet qu'une prison peut accueillir en toute sécurité peut néanmoins laisser les enfants déstabilisés une fois rentrés chez eux, s'ils ne disposent pas d'un soutien pour comprendre et intégrer ce que la rencontre a suscité. Un projet ne fait réellement la différence que lorsqu'il fonctionne pour l'établissement pénitentiaire, soutient les enfants au-delà de la visite et peut être maintenu sans transférer des coûts cachés aux familles, au personnel ou aux bénévoles.

Au-delà des conditions immédiates de mise en œuvre, la contribution des partenariats avec les ONG peut aussi être comprise à travers des trajectoires institutionnelles qui se développent sur le long terme. Lorsque le contact parent–enfant est mieux soutenu, les prisons connaissent souvent des environnements plus apaisés, moins d'incidents comportementaux et des régimes plus prévisibles. Avec le temps, ces conditions peuvent réduire le stress cumulé des agents.

Elles peuvent également favoriser le bien-être psychologique du personnel et diminuer le recours aux congés pour accident de service liés à la santé mentale. Les juridictions reconnaissent de plus en plus que le bien-être du personnel n'est pas seulement une question de ressources humaines, mais aussi un enjeu opérationnel. La réduction de l'absentéisme, des heures supplémentaires et de la dépendance aux soutiens externes en santé mentale contribue à des systèmes correctionnels plus stables et économiquement durables. De cette manière, les investissements dans des programmes axés sur la famille peuvent produire des effets institutionnels à long terme ainsi que des bénéfices financiers.

## PERSPECTIVE DEUX : FAMILLES ET ENFANTS CONCERNÉS

Pour les enfants et les personnes qui en prennent soin, la réussite se vit davantage dans la relation que dans l'institution. Ce qui importe le plus, c'est que le contact paraisse authentique, que le parent soit émotionnellement présent et que l'interaction réduise, plutôt qu'accentue, le sentiment d'insécurité.

Les recherches montrent que le contact avec un parent incarcéré peut être à la fois soutenant et éprouvant. La réussite ne signifie pas que les visites soient émotionnellement faciles. Elle implique que les émotions difficiles soient attendues, prises au sérieux et accompagnées par les adultes entourant l'enfant.

Les observations issues de la pratique du programme Let's Get Loud en offrent une illustration. Une adolescente est arrivée en colère et désengagée. Lors d'une première séance, elle a pleuré dans les bras de son père. Avec le temps, les rires sont revenus, les taquineries ont émergé et la confiance est devenue perceptible.

Ces changements sont subtils, mais ils marquent souvent la différence entre un contact qui fige les relations et un contact qui leur permet de se remettre en mouvement.

L'impact d'un contact parent–enfant porteur de sens peut dépasser la relation immédiate et influencer des trajectoires de vie plus larges. Les recherches en politiques éducatives établissent de manière constante un lien entre un sentiment stable d'appartenance, des relations durables et un engagement scolaire plus fort. Bien que les initiatives en milieu carcéral ne puissent à elles seules déterminer les résultats, elles peuvent renforcer des facteurs de protection aidant les enfants à rester connectés à l'éducation, à développer leur régulation émotionnelle et à envisager des avenir non définis par l'incarcération.

Dans cette perspective, le travail de renforcement du lien parent–enfant contribue non seulement au bien-être individuel, mais aussi à des résultats sociaux plus larges, notamment en offrant un potentiel de rupture des cycles intergénérationnels d'exclusion et de contact avec le système de justice pénale.

## PERSPECTIVE TROIS : ONG, FINANCEMENT ET RESPONSABILITÉ STRUCTURELLE

Pour les ONG intervenant dans le contexte des familles concernées par l'incarcération, reconnaître la différence est indissociable des questions de responsabilité. Les ONG contrôlent rarement les régimes pénitentiaires, les cadres juridiques ou les priorités de financement. Pourtant, ce sont souvent elles qui sont censées rendre le contact possible dans ces contraintes.

Cela place les ONG dans une position structurellement ambivalente. Elles assurent une médiation entre ce que les prisons peuvent permettre, ce dont les enfants ont besoin et ce que les bailleurs sont prêts à soutenir. Dans cette perspective, la réussite ne tient pas seulement à la mise en œuvre, mais aussi à la capacité d'une organisation à absorber la pression sans compromettre l'intervention elle-même.

Les discussions sur le financement cristallisent souvent cette tension. « Seulement si peu d'enfants ? » est une question récurrente. Les projets qui répondent à ce qui manque structurellement aux prisons — notamment le temps, l'espace, la continuité et le soutien émotionnel — sont coûteux et ne se développent pas de manière linéaire. Pourtant, ce sont souvent les conditions nécessaires pour que le contact ait une réelle portée psychologique.

Let's Get Loud n'atteint pas peu d'enfants par inefficacité. Il en atteint peu parce qu'il assume des coûts que le système pénitentiaire ne peut absorber : coordination, préparation, facilitation et attention portée à ce qui se passe après la fin de la visite. Augmenter le nombre de participants sans renforcer ces conditions n'élargirait pas l'impact. Cela transformerait l'intervention elle-même.

Pour les ONG, la réussite est de plus en plus façonnée par le degré d'ouverture que les juridictions peuvent développer à l'égard du partenariat. Même les

# DOES ALL PARENT–CHILD CONTACT MAKE THE DIFFERENCE WE EXPECT?

programmes bien conçus imposent des exigences à des prisons déjà soumises à d'importantes contraintes de ressources, notamment en matière de personnel, de coordination sécuritaire et de disponibilité des espaces. Les ONG doivent ainsi souvent démontrer leur valeur dans des environnements où les capacités sont limitées et où la tolérance face aux perturbations perçues est faible. Lorsque les administrations reconnaissent le travail relationnel comme une composante des bonnes pratiques correctionnelles plutôt qu'un ajout facultatif, les partenariats ont davantage de chances de s'aligner sur les priorités institutionnelles et de se maintenir dans la durée. À l'inverse, lorsque l'ouverture est restreinte, les ONG peuvent peiner à s'implanter malgré des bénéfices relationnels évidents, ce qui limite l'innovation précisément dans les systèmes les plus sous pression.

Répondre à ces contraintes exige un travail qui dépasse le système correctionnel, tout en impliquant un engagement délibéré avec les leviers opérationnels et culturels internes. Bien que la mise en œuvre se déroule en milieu carcéral, de nombreux bénéfices générés par les initiatives de renforcement du lien parent–enfant profitent à des systèmes au-delà du champ pénitentiaire, notamment l'éducation, la santé et les services sociaux. En interne, la réussite dépend de l'alignement avec les réalités liées au régime, au personnel et aux espaces disponibles. Elle suppose de soutenir les agents plutôt que d'alourdir leur charge, ainsi que de construire une responsabilité partagée avec les équipes opérationnelles. En présentant leur action comme une contribution à des objectifs sociétaux communs, et en traduisant cette valeur sociale en pertinence correctionnelle, les ONG ont davantage de chances de passer d'un accès discrétionnaire à une intégration durable dans les pratiques pénitentiaires.

## CONCLUSION : QUAND LA DIFFÉRENCE SE DÉCIDE

Une implication est souvent négligée dans les discussions sur l'échelle et l'efficacité : des formes bien conçues de contact parent–enfant peuvent produire des effets au-delà de leurs participants immédiats. Dans Let's Get Loud, tandis que les pères et les enfants répétaient ensemble pendant plusieurs semaines, les mères des enfants, qui les accompagnaient, partageaient l'espace d'attente. Avec le temps, celui-ci est devenu un lieu informel mais significatif d'échange. Les expériences étaient comparées, les frustrations exprimées et des stratégies partagées. Rien de tout cela n'était planifié ni financé, pourtant cet espace est devenu une rare source de soutien mutuel.

Au-delà de ces effets secondaires visibles, les observations issues de la pratique suggèrent une dimension supplémentaire d'impact. Let's Get Loud ne repose pas principalement sur la conversation ou la prise de conscience, mais sur la régulation partagée. Le mouvement, le rythme, la répétition et la proximité physique permettent aux pères et aux enfants de réguler leurs émotions sans avoir à les verbaliser. La frustration, la gêne et l'échec sont rencontrés à petites

doses, gérables, et traversés ensemble. De tels effets élargissent les conceptions étroites de l'impact. Certaines formes de travail avec les familles en prison ne soutiennent pas uniquement des relations individuelles ; elles créent une infrastructure sociale et émotionnelle fragile autour de l'incarcération. Ces effets dépendent du temps, de la continuité et de l'espace, et tendent à disparaître lorsque les formats sont simplifiés pour être étendus à grande échelle. Faire une différence ne consiste donc pas seulement à choisir le bon programme. Il s'agit de reconnaître ce que différentes formes de contact rendent possible et de décider si les systèmes sont prêts à préserver ces possibilités dans la durée. Le financement joue un rôle déterminant dans ce processus.

Il définit quelles formes de contact sont jugées viables, quels types de travail sont reconnus et quels effets sont considérés comme un impact. Lorsque le financement priviliege l'échelle, la prévisibilité ou des résultats à court terme, les formes de contact exigeantes sur le plan relationnel, ainsi que leurs effets secondaires, sont facilement écartées dès la conception.

Ainsi, les décisions de financement ne se contentent pas de soutenir le travail avec les familles en milieu carcéral ; elles façonnent activement les limites de ce que le contact parent–enfant peut devenir.

## LES RÉFÉRENCES

- United Nations Convention on the Rights of the Child (1989), Article 9.  
United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (the Nelson Mandela Rules).  
United Nations Rules for the Treatment of Women Prisoners and Non-custodial Measures for Women Offenders (the Bangkok Rules).  
OECD (2003). Student Engagement at School: A Sense of Belonging and Participation. OECD Publishing.  
UNESCO Global Education Monitoring Reports on youth and student engagement.

## LECTURES COMPLÉMENTAIRES

- Schultz, W. J., & Ricciardelli, R. (2024/25). Correctional officers and the ongoing health implications of prison work. *Health & Justice*.
- Flomo, R., et al. (2024). Improving the mental health and well-being of correctional officers. *Journal of Police and Criminal Psychology*.
- Herreros-Fraile, A., et al. (2023). Parental incarceration, development, and well-being: A developmental systematic review. *IJERPH*.
- Luk, M. S. K., et al. (2023). Physical and psychosocial impacts of parental incarceration on children and adolescents. *Adolescent Research Review*.
- Morgan, J., & Leeson, C. (2019). School experiences of children of prisoners. In *The Palgrave Handbook of Prison and the Family*.
- Arteaga, C. (2023). Parental incarceration and children's educational attainment. *Review of Economics and Statistics*.



# WHAT CAN TELIO DO FOR YOU?

**We can be your partner in building stronger communities through good corrections.**

**The evolving correction landscape requires a partner with vision and compassion who considers the needs of everyone involved.**

**This is precisely why Telio is committed to partnering with you to create modern socially responsible solutions.**

**EMPOWERING THE FUTURE OF SUCCESSFUL REHABILITATION.**

**[WWW.TEL.IO](http://WWW.TEL.IO)**

# CONFÉRENCE ANNUELLE 2025



Istanbul est devenue cette année l'épicentre de la réforme pénitentiaire, accueillant plus de 700 professionnels venus de 91 pays pour la conférence annuelle de l'International Corrections & Prisons Association. Les chiffres racontent une première histoire : plus de 150 présentations, des dizaines d'ateliers, une représentation provenant de tous les continents. Mais le véritable récit s'est joué dans les conversations, les rencontres et l'élan collectif vers un système fondé sur la dignité plutôt que sur le désespoir.

Sous le thème « Bien-être en milieu pénitentiaire : initiatives pour le personnel, les systèmes et les communautés », cette rencontre a abordé ce que beaucoup dans le domaine savent depuis longtemps mais négligent souvent : on ne peut pas réhabiliter les personnes détenues sans prendre soin d'abord de celles et ceux qui travaillent dans les établissements, gèrent les dossiers et ramènent chaque soir le poids des traumatismes chez eux.

Le pays hôte, la Turquie, a présenté sa transformation pénale globale : fermeture des établissements obsolètes, construction d'institutions modernes et intégration d'ateliers professionnels qui bénéficient à des milliers de détenus chaque année.

La surveillance électronique, le suivi numérique et les systèmes de visite vidéo renforcent la transparence. Les programmes sensibles au genre et les initiatives de déjudiciarisation des mineurs reflètent un système pensé pour l'humanité, et non seulement pour la conformité. Le Directeur général de la Direction générale des prisons et maisons de détention a ouvert la conférence avec un message clair : réhabilitation et dignité ne sont pas des priorités concurrentes, elles sont interdépendantes.

La conférence a présenté un éventail remarquable de thématiques illustrant l'évolution des pratiques correctionnelles modernes. Les discussions ont porté sur les modèles de soins informés par les traumatismes, le design innovant de prisons écologiques et l'architecture durable. Les délégations ont exploré l'intersection entre soutien en santé mentale et pratiques correctionnelles, examinant comment les interventions fondées sur des preuves peuvent transformer l'expérience des détenus comme du personnel. Les sessions sur l'intégration des technologies ont mis en lumière la gestion de cas assistée par IA, les systèmes de suivi numériques et l'analyse de données pour l'évaluation des risques. Les programmes de formation professionnelle, les modèles de probation communautaire et les pratiques de justice réparatrice ont été examinés comme des voies vers une réinsertion significative. Les programmes sensibles au genre, les initiatives de déjudiciarisation des mineurs et les mesures spécifiques pour les populations vulnérables ont souligné l'engagement de la conférence envers des approches inclusives et centrées sur l'humain. Tout au long de l'événement, les thèmes de la rétention du personnel, du développement du leadership et du bien-être organisationnel ont émergé comme des piliers essentiels pour soutenir une réforme durable—une reconnaissance que transformer le système correctionnel nécessite de prendre soin de ceux qui servent en première ligne.

ICPA 2025 a réaffirmé que le bien-être n'est pas optionnel : il est fondamental. L'avenir des corrections sera façonné par des personnes engagées envers des systèmes qui guérissent plutôt que nuisent, qui soutiennent plutôt qu'exploitent, et qui considèrent la dignité comme non négociable.



## ICPA ANNONCE LES LAURÉATS 2025 : CÉLÉBRATION DE L'EXCELLENCE EN MILIEU CORRECTIONNEL DANS LE MONDE ENTIER

L'International Corrections and Prisons Association (ICPA) est fière d'annoncer les lauréats de ses prix 2025, récompensant les contributions exceptionnelles à l'avancement de pratiques correctionnelles professionnelles, humaines et fondées sur des preuves à travers le monde.

### Prix Head of Service : honorer l'héritage de Peter Severin

Le Head of Service Award 2025 de l'ICPA est décerné à titre posthume à **M. Peter Severin**, ancien Commissaire aux services correctionnels de Nouvelle-Galles du Sud, Australie. Ce prix distingue les responsables de services ayant apporté des contributions remarquables au développement de pratiques pénitentiaires et correctionnelles professionnelles et humaines dans leur pays. L'engagement exceptionnel de Peter Severin envers les services correctionnels a laissé une empreinte durable en Australie et au sein de la communauté correctionnelle internationale. Son leadership, sa vision et son attachement aux pratiques correctionnelles humaines continuent d'inspirer les professionnels du monde entier. Luke Grant a accepté le prix au nom de Peter Severin.

### Prix Staff Welfare : promouvoir le bien-être du personnel correctionnel

**Le Syndicat national du personnel pénitentiaire (Sindicatul Național al Personalului din Penitenciare, Roumanie)** reçoit le Staff Welfare Award pour son projet « **Promouvoir le bien-être du personnel dans les services correctionnels** ». Le vice-président Adrian Neagoe a accepté cette distinction. Le travail novateur du SNPP a permis de standardiser les politiques RH, d'améliorer les programmes de formation et d'établir le premier cadre national reconnu sur la charge de travail dans le secteur correctionnel—un précédent pour l'Europe de l'Est. Leur plaidoyer a conduit 85 % des prisons roumaines à adopter des systèmes de rotation équitables, prévenant l'épuisement du personnel et soutenant à la fois le bien-être des employés et l'efficacité opérationnelle dans l'ensemble du secteur.

### Prix Correctional Healthcare : le modèle de soins intégrés du Kosovo

**Le Service correctionnel du Kosovo** est honoré par le Correctional Healthcare Award pour son initiative « **Soins complets et réhabilitation** ». Le Directeur général Ismail Dibrani a accepté le prix. Grâce à des programmes de réhabilitation fondés sur des preuves, développés en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, le KCS a atteint une réduction remarquable de la récidive à seulement 12 %. Leurs initiatives transformatrices incluent des programmes de réhabilitation personnalisés pour les personnes détenues et la création d'un établissement de santé spécialisé au sein du centre correctionnel de Dubrava, démontrant l'efficacité d'un modèle correctionnel axé sur la réhabilitation et la santé.

### Prix Contribution exceptionnelle à l'Association : approche innovante de l'Irlande du Nord

**Le Northern Ireland Prison Service** est reconnu pour **Hydebank Wood Secure College**, qui illustre des pratiques humaines et réhabilitatives pour les jeunes détenus. La Directrice générale Beverly Wall, le Directeur des prisons David Kennedy et le Directeur des services corporatifs Brendan Giffen ont accepté le prix. Avec plus de 90 % de participation quotidienne aux programmes académiques, professionnels et de développement personnel, Hydebank Wood place l'éducation, l'épanouissement personnel et l'engagement communautaire au cœur de ses activités. L'approche centrée sur la personne et informée par les traumatismes favorise le potentiel individuel, la sécurité et l'activité significative, établissant un nouveau standard pour les corrections des jeunes.



## ICPA ANNONCE LES LAURÉATS 2025 : CÉLÉBRATION DE L'EXCELLENCE EN MILIEU CORRECTIONNEL DANS LE MONDE ENTIER

### Prix Recherche : étude pionnière sur la santé en Finlande

Le Service des prisons et de la probation, l’Institut finlandais de santé et de bien-être et les Services de santé pour détenus, Finlande, reçoivent conjointement le **Research Award pour l’« Étude sur la population carcérale finlandaise – Santé et bien-être des détenus (WattulV) »**. Le responsable de recherche Mika Rautanen a accepté le prix au nom de l’équipe collaborative. Cet examen complet de la santé de la population carcérale finlandaise a révélé de nombreuses informations sur la santé et le bien-être des personnes détenues, tout en mettant en lumière des opportunités pour améliorer la continuité des soins. Les résultats ont déjà été utilisés dans les réformes nationales en matière de santé, de réhabilitation et de gestion pénitentiaire, établissant WattulV comme référence pour les soins correctionnels fondés sur des preuves en Finlande.

### Prix Réduction de la récidive : succès sensible au genre à Singapour

Le **Singapore Prison Service** est honoré pour son programme « **Women’s Programming for Reducing Re-offending** ». Le Deputy Commissioner of Prisons (Policy and Transformation), Rockey Francisco Junior, a accepté le prix. Grâce à une approche holistique et sensible au genre, répondant à la fois aux besoins immédiats de réhabilitation et aux défis de réinsertion à long terme, le SPS a réduit la récidive féminine sur 2 ans de 19,1 % en 2018 à 13,0 % en 2022. Sur la même période, la population féminine détenue est passée de 1 310 à 973. Soutenu par un solide réseau de partenariats communautaires et de mentors pairs, ce programme illustre l’impact significatif d’une réhabilitation fondée sur des preuves.

### Prix Employé exemplaire du service correctionnel : célébrer un engagement dédié

Sherri Rousell, Directrice de district pour le **Central Ontario District au sein du Correctional Service of Canada**, reçoit l’Outstanding Correctional Service Employee Award pour son professionnalisme exemplaire et son engagement. Avec plus de 25 ans de service, allant des postes opérationnels aux fonctions de direction au sein du Central Ontario District (Ontario et Nunavut), Mme Rousell a démontré un leadership exceptionnel, fondé sur l’expérience, l’empathie et le respect de la mission du Correctional Service of Canada. Sa connaissance approfondie des communautés qu’elle sert a eu un impact durable sur la sécurité publique et l’excellence correctionnelle.

### Prix du Président de l’ICPA : honorer le leadership en santé

Le ICPA President’s Award – distinction unique reconnaissant une contribution exceptionnelle aux corrections et à la justice pénale – est décerné au **Dr John P. May, MD**, fondateur et dirigeant de **Health through Walls, États-Unis**. Ce prix souligne l’apport exceptionnel du Dr May à la santé en milieu correctionnel. Sous sa direction, Health through Walls a fourni des soins directs aux patients, des formations, des ressources médicales et un soutien durable à l’échelle des systèmes dans les prisons d’Haïti, de la République dominicaine, de la Jamaïque, du Malawi, de la République centrafricaine et du Mozambique. Cette distinction célèbre ses décennies de service, le renforcement des capacités locales et l’apport de soins compatissants et fondés sur des preuves dans certains des établissements carcéraux les plus démunis au monde.

Les prix ICPA 2025 célèbrent le dévouement, l’innovation et l’humanité démontrés par les professionnels et organisations correctionnels à travers le monde. Ces lauréats incarnent les valeurs de l’ICPA et inspirent l’excellence continue dans la promotion de corrections professionnelles et humaines à l’échelle mondiale.



# ICPA

**Annual Conference 2025**

**Wellbeing in Corrections: Initiatives  
for Staff, Systems and Communities**

**October 26-31, 2025, Istanbul, Türkiye**

**LES PRÉSENTATIONS SONT MAINTENANT DISPONIBLES !**

[VISITEZ NOTRE CENTRE DE RESSOURCES](#)



PUBLIC SAFETY

POWERED BY  
INDUSTRY SECURE AI 

**THE INDUSTRY STANDARD  
FOR IMPLEMENTATION:**  
100% Success Rate,  
Delivered at Record Speed.

EUROPEAN HUB NOW OPEN:  
BRUSSELS, BELGIUM

VISIT OUR BOOTH IN  
THE EXHIBITION AREA.

[MI-CASE.COM](http://MI-CASE.COM)

# VOUS ÊTES PROFESSIONNEL DU SECTEUR CORRECTIONNEL ?

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DES CORRECTIONS

Si vous travaillez en prison, dans le secteur correctionnel ou que vous venez du domaine de la justice pénale, vous constaterez que l'ICPA est l'Association qu'il vous faut. À l'échelle mondiale, nos membres regroupent des individus et des organisations, chacun apportant son savoir et son expertise au sein de notre réseau professionnel unique.

## À PROPOS DE L'ICPA

L'ICPA est une plateforme innovante d'apprentissage qui favorise la coopération internationale et interinstitutionnelle. Nous promouvons activement des politiques et des standards pour des pratiques correctionnelles humaines et efficaces, en soutenant leur développement et leur mise en œuvre. Nous considérons l'incarcération comme un dernier recours et encourageons le développement de sanctions alternatives et de mesures de corrections communautaires. Nous défendons l'intégrité et le professionnalisme, le partage des idées et les partenariats. Nous croyons en la capacité des individus à changer positivement, en leur dignité et au devoir de protéger leurs droits.



Faites-vous reconnaître



Réseautez avec d'autres professionnels



Partagez vos idées et apprenez des autres



Participez à des conférences, ateliers et événements



Accédez aux présentations et aux documents



Mettez en valeur vos compétences et votre expérience



Recherchez des opportunités



Soutenez la plateforme pour le développement des corrections



Rejoignez-nous dès aujourd'hui  
[www.icpa.org](http://www.icpa.org)  
email: [contacticpa@icpa.org](mailto:contacticpa@icpa.org)

# Soutenez notre Association et rejoignez la Communauté mondiale des professions correctionnelles

Votre contribution est essentielle pour nous aider à accomplir notre mission : faire progresser les pratiques professionnelles en matière de corrections.

**Voici quelques-uns des avantages réservés à nos membres...**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ Certificat de membre d'agence</li><li>■ Accès aux ressources en ligne</li><li>■ Recherche et mise en relation avec d'autres membres de la communauté via notre service CONNECT</li><li>■ Participation à nos réseaux</li><li>■ Adhésions spéciales pour le personnel des agences publiques</li><li>■ Participation aux activités de l'ICPA</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Droits de vote lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ICPA</li><li>■ Inscriptions gratuites ou à tarif réduit aux événements</li><li>■ Mise en avant dans notre annuaire communautaire</li><li>■ Espace d'exposition pour les membres corporatifs</li><li>■ Publicité et reconnaissance dans les publications de l'ICPA</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Tarifs et offres spéciales auprès des agences partenaires</li><li>■ Accès au journal Advancing Corrections et à la newsletter Au-delà du mur</li><li>■ Réception de nos e-bulletins et actualités</li><li>■ Accès à notre service de vidéos à la demande « Rewind »</li><li>■ Accès à nos webinaires en direct</li><li>■ Accès à l'Académie d'apprentissage en ligne ICPA Achieve</li></ul> |
|--|---|---|

## QUI PEUT ADHÉRER ?

### PARTICULIERS

- Personnel et praticiens correctionnels
- Cadres supérieurs et responsables de service
- Consultants indépendants
- Entrepreneurs
- Universitaires / Chercheurs

### AGENCES DU SECTEUR PUBLIC

- Agences pénitentiaires nationales et étatiques
- Instituts académiques

### ORGANISATIONS DU SECTEUR PRIVÉ

- Entreprises du secteur privé
- ONG / Organisations à but non lucratif
- Organisations du troisième secteur / Organisations bénévoles

Plans d'adhésion disponibles pour les agences et les particuliers. Pour plus d'informations, consultez notre site web ou contactez-nous.

Essayez dès aujourd'hui l'adhésion ICPA Basic gratuitement !

# MEMBRES ACTUELS

## MEMBRES DU SECTEUR PUBLIC

### EMERALD

- ACT Corrective Services
- Corrections Victoria
- Corrective Services New South Wales
- Department for Correctional Services South Australia
- Department of Correctional Services, South Africa
- Department of Corrective Services Western Australia
- DGAPR, Morocco (Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion du Royaume du Maroc)
- Directorate of Norwegian Correctional Services
- Dutch Custodial Institutions Agency
- HM Prison and Probation Service (HMPPS)
- Hong Kong Correctional Services Department
- Justice Health and Forensic Mental Health Network
- Malaysian Prisons Department
- Northern Territory Department of Correctional Services
- Queensland Corrective Services
- Rwanda Correctional Service
- State Department for Correctional Services Kenya
- Tasmania Prison Service
- Uganda Prisons Service

### RUBY

- Abu Dhabi Judicial Department - Rehabilitation & Correctional Centers
- Department of Corrections, New Zealand
- General Directorate of Prisons and Detention Houses, Türkiye
- Northern Ireland Prison Service
- Singapore Prison Service

### SAPPHIRE

- Agentschap Justitie en Handhaving (Agency for Justice and Enforcement), Belgium
- Austrian Prison Service
- BC Corrections - Ministry of Public Safety & Solicitor General, British Columbia
- Belgian Federal Service - CDRGA
- Bermuda Department of Corrections
- Correctional Service Canada
- Cyprus Prisons Department
- Danish Prison and Probation Service
- Department of Corrections, Thailand
- Federal Prison Service Argentina
- General Directorate Execution of Sentences - Bulgaria
- Irish Prison Service
- Korea Correctional Service
- Kosovo Correctional Service
- Mauritius Prisons Service
- Namibian Correctional Service
- National Administration of Penitentiaries, Romania
- New Jersey Department of Corrections
- Ohio Department of Rehabilitation and Correction
- Prison and Probation Administration Iceland
- Prison and Probation Service of Finland
- Swedish Prison and Probation Service
- US Department of State (INL-CIV)
- Zimbabwe Prison and Correctional Services

# MEMBRES DU SECTEUR PRIVÉ

## PLATINUM



Mi-Case



Telio Group

SECURITY  
MADE IN GERMANY  
SINCE 1883



Steinbach & Vollmann  
GmbH (STUV)



ViaPath Technologies



Virtu Medical

## GOLD



Community Health and Wellbeing



Honeywell



Multi-Health Systems Inc.



Optimation



Serco



PAPILON SAVUNMA



Unilink Software

## SILVER

Allied Universal

B&B LOCKS bv

CoreCivic

DLR Group

Eribel NV

Garrett Electronics Inc

IPS Innovative Prison Systems

ODSecurity

SOPRA STERIA

Syscon Justice Systems

The GEO Group Inc.

## BRONZE

CGL Companies

Ventia

## TOPAZ

Alvis

International Association for Correctional and Forensic

Psychology (IACFP)

Safer Foundation (USA)

The Prem Rawat Foundation

## OPAL

Aproximar, Cooperativa de Solidariedade Social

Correctional Leaders Association (CLA)

Estonian Academy of Security Sciences

Probation and Community Corrections Officers' Association (PACCOA)

The National Trade Union of Prisons Policemen (SNPP), Romania

University of Justice, Poland

# MEMBRES HONORAIRES À VIE DE L'ICPA

Uju Agomoh  
Steve Carter  
Bob Goble  
Jim Gondles  
Hans Meurisse  
Ole Ingstrup  
Chin Chua

Kat Ofra Klinger  
Frank Porporino  
Haim Szmulewitz  
Peter Van der Sande  
Reginald Wilkinson

# MEMBRES PROFESSIONNELS

Mrs Muna Alkulaibi  
Dr Kamal Alnazzawi  
Miss Muna Al-Saadi  
Mrs Ahmed Alshamrani  
Dr. Veronica Amey-Perrin  
Mr Michael Bell  
Ms. Leann Bertsch  
Miss Sonia Bom  
Mr. Robert Boraks  
Ms Jennifer Brown  
Mr Ivan Calder  
Mrs. Michelle Carpentier  
Mr Dan Chafe  
Mr. Daryl Churney  
Dr Stephanie Covington  
Mr Doug Dretke  
Ms Teri DuTemple  
Dr Deanna Dwenger  
James Flanagan  
Mr Ron Forte  
Dr Holly Foster  
Dr Alfred Garcia  
Mr Frank Greene FAIA OAA  
Jesus Hector Grijalva Tapia  
Dr. Melissa Hamilton  
Kelly Hartle  
Mr Tony Hassall  
Mr Andrew Hundley  
Mark Inch  
Mr Bryan Jakovicc  
Ms Christin M. Johnson  
Douglas Keillor  
Mr Terry Kelly  
Mr. Dieudonné Koyenga

Hugh Lester  
Dr. Brian Lovins  
Ms. Belinda Macdonald  
Mrs Phaello Malataliana  
Dr John May  
Dr Sinead Meade  
Ms Dominique Moran  
Ms. Andie Moss  
Miss Jordine Rose Ocon  
Dr Kaveh Ofogh  
Mrs Kanayo OLISA-METUH  
Sandra Osteen  
Professor Devon Polaschek  
Mr Chris Pollard  
Mr Christopher Poulos  
Professor Vijay Raghavan  
Mrs Mboahangy  
Fanambinana Rakotoarisoa  
Jim Randolph  
Dave Redemske  
Mr Mike Reynolds ACM.  
Mrs Jessica Roquemore  
Mr Mbaye SARR  
Mr Ernest Schall  
Ms. Staci Shaffer  
Dr Justin Sterett  
Dr Marc Stern  
Dr Heather Sullivan  
Christina Sutcliffe  
Ms. Ilina Taneva  
Professor Faye Taxman  
Ms Sujata Tiwari  
Ms. Cherie Townsend  
Mr Bruce Tripp

Dr Emily Troshynski  
Dr Pamela Valera  
Mr Steven Van De Steene  
Mr Lenard Vare  
Mr Stephen Walker  
Ms. Josefina Wikström  
Mr Cody Wilde  
Ms. Diane Williams  
Dr Kevin Wright  
Mr. Sedjro Jiles Yekpe  
Mr Kelly Young